

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ACCOMMODEMENTS RAISONNABLES ET GESTION DE LA DIVERSITÉ
CULTURELLE : UN REGARD APPROFONDI SUR LES CONTRIBUTIONS ANGLO-
QUÉBÉCOISES LORS DE LA COMMISSION BOUCHARD-TAYLOR

TRAVAIL DE RECHERCHE DIRIGÉ

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR

HUGO TALBERT

JANVIER 2024

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce document diplômant se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév. 04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Ma première pensée va à Alain-G Gagnon, pour son encadrement comme directeur de recherche. Votre présence constante et votre soutien, même durant les périodes les plus intenses, ont été pour moi une source de motivation indéniable. Intégrer votre équipe de recherche m'a offert un environnement de rédaction stimulant et épanouissant, et pour cela, je vous suis très reconnaissant. Votre investissement dans le succès de vos étudiants et étudiantes se reflète dans chaque aspect de votre encadrement, une qualité qui a grandement valorisé mon expérience à l'université.

J'ai également eu la chance d'évoluer au sein de la Chaire de recherche du Canada en études québécoises et canadiennes. Mes remerciements vont à Jérémy Elmerich, Amine Brahim, Oscar Berg, Bruce McKenna, Gabriel Santafé, Pablo Ouziel, Pierre-Yves Leclerc, pour leurs commentaires, leurs conseils et pour les débats stimulants que nous avons pu avoir ensemble ! Leur esprit collaboratif et leur soutien ont grandement enrichi mon parcours et ma réflexion.

Une mention spéciale à Marion Obonsawin et Nathalie Michaud : partager avec vous l'aventure de la rédaction de nos mémoires a été une expérience mémorable. Nous avons commencé et terminé cette étape ensemble, ce qui a rendu l'expérience encore plus significative.

Enfin, je tiens à exprimer une reconnaissance particulière envers mes parents, dont les sacrifices pour me permettre de poursuivre mes études à l'étranger ont été le socle de mon parcours. Leur soutien sans faille a été mon phare dans les moments d'incertitude. À ma famille et mes amis en France, vos pensées et encouragements, bien que lointains, ont eu un écho constant et rassurant dans mon quotidien.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
TABLE DES MATIÈRES	iii
LISTE DES TABLEAUX.....	v
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES	vi
RÉSUMÉ	vii
ABSTRACT	viii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 CONTEXTE HISTORIQUE ET REVUE DE LA LITTÉRATURE	5
1.1 Les Anglo-Québécois, une composante socio-historique.....	5
1.1.1 De l'arrivée à la Révolution tranquille.....	5
1.1.2 La période de la Révolution tranquille.....	7
1.1.3 De la loi 101 jusqu'à la Commission Bouchard-Taylor.	10
1.2 Revue de la littérature.....	11
1.2.1 La Commission Bouchard-Taylor : une réponse à la « crise » des accommodements raisonnables	11
1.2.2 Les accommodements raisonnables	14
1.2.3 Une communauté anglo-québécoise ?	14
CHAPITRE 2 CADRE CONCEPTUEL ET MÉTHODOLOGIE.....	17
2.1 CADRE CONCEPTUEL.....	17
2.1.1 L'obligation d'accommoder et la culture bi-juridique québécoise	17
2.1.2 Modèles de gestion de la diversité	19
2.1.3 L'identité anglo-québécoise.....	21
2.1.4 L'argument de rejet ou la victimisation/culpabilisation	23
2.1.5 Les rapports majorité et minorités	24
2.2 MÉTHODOLOGIE	25
2.2.1 Introduction et justification du choix méthodologique	25

2.2.2	Sources et collecte de la documentation	26
2.2.3	Critères et processus de sélection	28
2.2.4	Conduite de l'analyse.....	30
2.2.5	Limites de l'étude	31
CHAPITRE 3 ANALYSE ET DISCUSSION		34
3.1	La Commission et son mandat	37
3.2	Les accommodements raisonnables.....	38
3.3	La gestion de la diversité culturelle	42
3.4	Diversité culturelle et droits des femmes	45
3.5	L'identité collective	48
3.6	<i>L'argument de rejet ou de l'auto-victimisation/culpabilisation, un argument encore valide ?</i>	50
CONCLUSION		54
ANNEXE A [LISTE DES MÉMOIRES]		56
ANNEXE B [CRITÈRES DE SÉLECTION DES MÉMOIRES]		57
ANNEXE C [LISTE DES CODES UTILISÉS]		58
BIBLIOGRAPHIE		61

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Évolution de la population au Québec (1991-2011) selon la langue maternelle.....	10
Tableau 2 - Pourcentage de couverture thématique de l'analyse des mémoires anglo-québécois.....	35
Tableau 3 - Recension des cas d'accommodements raisonnables évoqués dans les mémoires.....	40

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

ACSAQ Association des commissions scolaires anglophones du Québec

CBT Commission Bouchard Taylor

PQ Parti Québécois

QCGN Quebec Community Groups Network

RÉSUMÉ

Cet essai explore la manière dont les communautés anglo-québécoises ont abordé les enjeux d'accommodements raisonnables et de gestion de la diversité culturelle lors de la Commission Bouchard-Taylor au Québec. Utilisant une analyse de contenu des mémoires soumis par les individus et groupes anglo-québécois, cette étude vise à comprendre les différentes facettes de leur identité et leurs attitudes envers les politiques d'accommodement, ainsi que leurs réactions et attitudes lors de la crise des accommodements raisonnables. Le cadre conceptuel se penche sur les notions d'accommodements raisonnables, les différents modèles de gestion de la diversité, et les spécificités de l'identité anglo-québécoise. Les résultats révèlent une complexité dans les positions anglo-québécoises, reflétant une multiplicité d'identités et une variabilité dans l'acceptation des politiques d'accommodement. Pour autant une posture libérale se dégage, bien qu'elle marque une nuance spécifique et détachée de l'État central canadien.

Mots clés : Commission Bouchard-Taylor, accommodements raisonnables, diversité culturelle, identité anglo-québécoise, analyse de contenu.

ABSTRACT

This essay explores how Anglo-Quebec communities approached the issues of reasonable accommodation and the management of cultural diversity during the Bouchard-Taylor Commission in Quebec. Using a content analysis of briefs submitted by Anglo-Quebec individuals and groups, this study aims to understand the different facets of their identity and attitudes towards accommodation policies, as well as their reactions and attitudes during the reasonable accommodation crisis. The conceptual framework examines notions of reasonable accommodation, different models of diversity management, and the specificities of Anglo-Quebec identity. The results reveal a complexity in Anglo-Québécois positions, reflecting a multiplicity of identities and variability in the acceptance of accommodation policies. Nevertheless, a liberal stance emerges, albeit with a specific nuance and detachment from the Canadian central state.

Keywords : Bouchard-Taylor Commission, reasonable accommodation, cultural diversity, Anglo-Québécois identity, content analysis.

INTRODUCTION

Le Québec a été et demeure encore aujourd'hui un lieu de rencontre et d'échanges de diverses cultures. Il est un foyer de débats passionnés sur l'identité, la langue et l'intégration. Au cœur de ces débats se retrouve la question des accommodements raisonnables et la manière dont ils reflètent, défient ou réconcilient les valeurs différentes des communautés qui composent la société québécoise contemporaine. Les accommodements raisonnables, terme originaire de la jurisprudence canadienne, désignent des mesures prises pour ajuster des pratiques ou règles afin de respecter les besoins spécifiques de certains individus, notamment en matière de religion ou de handicap, sans pour autant imposer un fardeau excessif à la partie accommodante. La Commission des droits de la personne du Québec est chargée d'appliquer et d'interpréter la notion d'accommodement raisonnable.

Cependant, l'acceptation de la notion d'accommodement raisonnable au Québec contraste fortement avec celle du reste du Canada. Cette différence s'ancre dans des événements historiques qui ont profondément influencé la perception de la société québécoise dans son rapport à l'autre. En 1971, Pierre Elliott Trudeau proposait la politique fédérale sur le multiculturalisme, en réponse à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme de 1969. Au Québec, l'initiative fédérale fut accueillie comme une réduction de son statut à celui d'une simple minorité plutôt qu'une société distincte comme plusieurs l'avaient souhaité. En guise de réponse,

le gouvernement de René Lévesque déposait en 1977 le projet de loi 101 qui instituait la Charte de la langue française au Québec.

Ce qui se présente comme une protection des droits linguistiques pour la majorité francophone, est perçu par la minorité anglophone comme une menace à ses droits et privilèges acquis depuis la Conquête. Établie principalement sur l'île de Montréal dans le *West Island* ainsi que dans plusieurs communautés disséminées aux quatre coins de la province, cette communauté se retrouve dans une position délicate, devant négocier son rôle et sa place dans une société qui cherche à affirmer plus que jamais son identité singulière et différenciée de celle du Canada.

Cet essai se penche sur la controverse des accommodements raisonnables, qui marque une période importante de l'histoire politique et sociale du Québec. Celle-ci a mis en lumière les tensions et enjeux relatifs à la coexistence des différentes communautés au Québec. La mention des accommodements raisonnables¹ est à la fois une question de nature politique et juridique.

La Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles dite la « Commission Bouchard-Taylor²», créée en réponse à

¹ Dans le cadre de ce travail, nous nous pencherons uniquement sur les accommodements raisonnables à motif religieux et culturels.

² Qui sera désignée comme *Commission Bouchard-Taylor* dans l'analyse, en référence aux deux commissaires qui l'ont présidé : Gérard Bouchard et Charles Taylor, ainsi que son utilisation accrue dans la littérature.

cette controverse, a cherché à comprendre ces tensions en invitant les Québécoises et Québécois à donner leurs opinions dans le cadre d'un processus de consultation publique. Les mémoires soumis par les individus et les groupes anglo-québécois à cette commission offrent une fenêtre unique sur les attitudes, les croyances et les préoccupations de cette communauté. Cependant, l'analyse de ces mémoires et la compréhension de la manière dont la communauté anglo-québécoise aborde les questions d'accommodements raisonnables et de gestion de la diversité culturelle restent largement inexplorées dans la littérature académique.

Il existe une abondance de travaux sur la question des accommodements raisonnables au Québec et au Canada, mais peu ont exploré le discursif distinct de la communauté anglo-québécoise. Quelle a été leur réponse à la crise ? Quelle place est accordée à une minorité linguistique dans une province déjà en quête de reconnaissance de son identité distincte à l'échelle canadienne ? Quelles sont les spécificités de leur discours et leur positionnement ? Il est difficile d'apporter des réponses à chacune de ces questions, pour autant notre angle d'analyse explore les représentations développées par des Anglo-Québécois au travers d'une analyse de contenu des mémoires déposés à la Commission Bouchard-Taylor. Cette recherche s'inspire en partie de l'analyse discursive menée par Josée Legault dans son ouvrage *L'invention d'une minorité : Les Anglo-Québécois*. L'autrice y décortique les éléments de langage de la communauté anglo-québécoise jusqu'aux années 1990. Notre étude aspire à prolonger son travail en se focalisant spécifiquement sur la crise des accommodements raisonnables afin

d'examiner de manière approfondie le discours de la communauté anglo-québécoise dans ce contexte.

Dès lors, notre question de recherche est la suivante : de quelle manière la communauté anglo-québécoise a-t-elle abordé les enjeux d'accommodements raisonnables et de gestion de la diversité culturelle lors de la Commission Bouchard-Taylor au Québec? Dans les prochains chapitres, nous nous efforcerons de définir et contextualiser la communauté anglo-québécoise au travers d'une revue de la littérature, présenter la méthodologie, et finalement, l'analyse et la discussion des résultats.

CHAPITRE 1

CONTEXTE HISTORIQUE ET REVUE DE LA LITTÉRATURE

Avant de définir la communauté anglo-québécoise, il est crucial de la situer dans son contexte historique. Deux raisons justifient cette approche. D'une part, l'identité de cette communauté est profondément ancrée dans son histoire et son territoire, un sujet que nous aborderons plus tard. D'autre part, sa présence au Québec n'est pas nouvelle, elle remonte à l'époque de la Conquête britannique et persiste aujourd'hui, coexistant avec les communautés francophones et autochtones. Le survol se veut bref, il s'agit de contextualiser, pour mettre en évidence plusieurs facettes du discours anglophone en tenant compte des racines historiques propres à cette communauté³.

1.1 Les Anglo-Québécois, une composante socio-historique

1.1.1 De l'arrivée à la Révolution tranquille

Depuis la Conquête jusqu'à la Révolution tranquille, les anglophones du Québec partagent une confiance réelle dans leur majorité, c'est ce que Michael Stein appelle la « phase de confiance consciente de l'appartenance à la 'majorité' », une période marquée par leur statut de majoritaire, qui démontre leur forte emprise sur les Canadiens français (Stein, 1982 : 114). Entre 1837 et 1838, une série de révoltes au Bas-Canada et au Haut-Canada conduisent à la rédaction du rapport Durham, qui

³ Méthode suggérée par Josée Legault dans son manuscrit *Les Anglo-Québécois : l'invention d'une minorité*. Voir l'introduction (pp. 18-27)

préconisera la fusion des deux colonies. L'Acte d'Union sera signé et la Province du Canada est officiellement créée, pour autant les tensions perdurent pendant l'Union, car il n'y a à ce moment aucun projet réel d'État biculturel et bilingue de la part des anglophones (Clift et Arnopoulos, 1979 : 84). Josée Legault évoque pour sa part que la domination anglophone relève d'un « accident historique » qui a confiné d'une part les descendants d'une nation conquérante et d'autre part les francophones, qui sont pourtant restés majoritaires en terme numérique (Legault, 1992 : 19). L'Acte de l'Amérique du Nord Britannique de 1867, qui jeta les bases du Canada contemporain, a aussi perpétué la prépondérance de la domination anglaise en mettant l'accent sur les droits individuels, plutôt que sur les droits collectifs (Clift et Arnopoulos, 1979 : 61). Il s'agit selon Josée Legault de l'un des principaux mécanismes discursifs des Anglo-Québécois qui sont plus attachés aux droits individuels, à l'inverse des francophones qui sont plutôt culturellement attachés aux droits collectifs (Legault, 1992 : 62).

Avant la période de la Révolution tranquille, la distinction entre les identités québécoise et canadienne était moins prononcée. Les individus résidant au Québec étaient souvent désignés comme des *Canadiens français*, plutôt que comme des *Québécois*, soulignant ainsi une identification plus étroite avec la nation canadienne dans son ensemble. Cela est dû en partie à la dyade entre catholiques (majoritairement francophones) et protestants (majoritairement anglophone). Ce changement dans la terminologie et la conceptualisation des identités reflète une transformation plus profonde de la conscience collective et des rapports sociaux au sein du Québec, qui se

décline par une quête d'autonomie culturelle et politique, ce que Josée Legault appelle le pas vers « la majorisation psychologique » et donc *de facto* de la minorisation anglophone (Legault, 1992 : 231).

1.1.2 La période de la Révolution tranquille

La Révolution tranquille marquera une période d'ajustement nette pour les francophones, où le gouvernement libéral de Jean Lesage va lancer une série de mesures culturelles et économiques, avec pour objectif de balancer l'autonomie du Québec vers les francophones, qui étaient jusque-là très désavantagés par rapport aux anglophones : nationalisation d'Hydro-Québec, création de l'Office de la langue française, des CÉGEPs, etc. (Legault, 1992 : 230). Jusqu'à la nationalisation de l'hydro-électricité, si la majorité des anglophones accueillaient favorablement pour la plupart les nouvelles mesures progressistes, le milieu des affaires (principalement anglophone) s'inquiétait face à ces vagues d'ajustements, craignant une plus grande robustesse et autonomie des institutions québécoises (Legault, 1992 : 231). À l'échelle pancanadienne, c'est aussi vers le début des années 1970 qu'on observe une coupure plus franche entre les sociétés anglophones et francophones, ce qui annonce déjà les prémices de l'interculturalisme, plutôt que celui du multiculturalisme au Québec, à tel point que la langue française devient indissociable de sa culture sociétale propre (Beyer, 2018 : 197 ; Clift et Arnopoulos, 1979 : 88). Le nationalisme québécois se développe au fur et à mesure et devient un argument central dans l'épopée séparatiste québécoise, qui s'appuie en partie sur le développement de sa bureaucratie, les anglophones

deviennent alors des cibles pour les nationalistes et le rapport de force favorise progressivement les francophones (Clift et Arnopoulos, 1979 : 138).

La loi 22 (1974) est un marqueur fort pour la communauté anglo-québécoise. Elle désigne pour la première fois le français comme la seule langue officielle du Québec, bien qu'elle ne contient pas de mesure « coercitives » ou qu'elle n'interdise l'usage de l'anglais ou de toute autre langue au Québec (Legault, 1992 : 37). Un mouvement de contestation significatif émanant de plusieurs Anglo-Québécois (avec l'appui de députés libéraux) s'est cristallisé lors d'un rassemblement de près de 5,000 personnes qui ont unanimement appelés à l'abandon du projet de loi 22 au collège de Loyola à Montréal (Tetley, 1982 : 406). Paradoxalement, William Tetley affirme que, sous le régime de la loi 22, le Québec s'est positionné comme la province canadienne la plus accommodante en matière de droits linguistiques, et que les anglophones voyaient leurs acquis plutôt comme des droits, que comme des privilèges du passé (Tetley, 1982 : 408).

Dans le sillage de la Révolution tranquille, plusieurs transformations socio-politiques ont eu lieu au Québec. Une des conséquences significatives a été le phénomène de *péripheralisation* identifié par Alain-G Gagnon et Mary Beth Montcalm (1990). Ce concept décrit l'isolement progressif du Québec du bassin capitaliste nord-américain, au sein duquel les marchés canadiens et américains deviennent moins accessibles pour la province (Gagnon et Montcalm, 1990 : 12).

Les deux auteurs soulignent que cette migration de capitaux et d'affaires a entraîné des conséquences socio-économiques sur la population du Québec. En particulier, les classes moyennes francophones émergentes et les communautés autochtones n'ont pas bénéficié des retombées économiques positives générées par la Révolution tranquille (Gagnon et Montcalm, 1990 : 12). Dès lors, avec l'inquiétude des effets de la loi sur leurs droits, les forces économiques des élites anglophones auparavant établies à Montréal, partent vers l'Ouest et plus spécifiquement vers Toronto, accentuant le phénomène de *peripheralization* (Clift et Arnopoulos, 1979 : 152).

Lors des élections générales du 15 novembre 1976, le Parti Québécois (PQ) gagne la majorité des sièges de l'Assemblée nationale, ce qui marque un tournant pour l'élite anglophone, car pour la première fois, elle ne pourra pas exercer une influence disproportionnée, alors que les péquistes avaient fait de l'enjeu de la souveraineté leur *raison d'être* lors de la campagne électorale précédant leur arrivée au pouvoir (Stevenson, 1999 : 135). Trois jours seulement après la victoire péquiste, les anglophones se sentant menacés constituent un groupe de « dialogue » entre anglophones et francophones appelé *Participation Québec*. Un mois après le *Positive Action Committee* voit le jour et comptera près de 25,000 membres, viendra ensuite le *Freedom of Choice Movement*. C'est à partir de la création de ces trois organismes que Josée Legault remarque les caractéristiques propres à une communauté (Legault, 1992 : 42-44). C'est aussi à ce moment que Michael Stein observe que la perception de soi « de groupe majoritaire » anglophone s'est progressivement éclipsée, au profit d'une

réalité minoritaire (Stein, 1982 : 121). La loi 101 représente une avancée substantielle par rapport à la loi 22 en matière de promotion de la langue française au sein de la société québécoise, suscitant des préoccupations au sein de la communauté Anglo-Québécoise.

1.1.3 De la loi 101 jusqu'à la Commission Bouchard-Taylor.

Tableau 1 : Évolution de la population au Québec (1991-2011) selon la langue maternelle

Année	Total, langue maternelle	Français	Anglais	Langue non officielle	Français et anglais
1991	6 810 300	5 556 105	599 145	582 535	39 485
1996	7 045 085	5 700 150	586 435	657 580	50 585
2001	7 125 580	5 761 765	557 045	709 425	50 060
2006	7 435 900	5 877 660	575 555	886 285	43 335
2011	7 815 955	6 102 210	599 225	961 695	64 800

Source : Statistique Canada, données du recensement (2011)

Pour comprendre pleinement les enjeux soulevés par les Anglo-Québécois lors de la Commission Bouchard-Taylor, il est indispensable de prendre en compte le contexte démographique de cette communauté linguistique. Historiquement et depuis 1971 jusqu'à 2001, la proportion d'individus déclarant une langue maternelle de langue anglaise au Québec a chuté de 13,1 % à 8,3 % (Corbeil *et al.*, 2010 : 11). Le Tableau 1 présente une vue d'ensemble de cette démographie, en se concentrant sur l'évolution de la population selon la langue maternelle de 1991 à 2011. On constate une diminution progressive du nombre de locuteurs anglophones de 1991 à 2001, suivie d'une légère augmentation de 2006 à 2011. Il est également intéressant de noter que le taux de bilinguisme a connu une période de stagnation de 1991 à 2006, avant de doubler en

2011. Ce changement pourrait refléter une volonté croissante d'intégration ou de participation à la vie publique. Pour Jocelyn Létourneau, les Anglo-Québécois sont maintenant plus ouverts à reconnaître le fait français au Québec et de l'assumer, tout en continuant à travailler vers l'aménagement d'une société plurielle au Québec entre les francophones et les anglophones (Létourneau, 2011 : 83).

1.2 Revue de la littérature

Plusieurs chercheurs et chercheuses ont pris part à des études sur la Commission Bouchard-Taylor, mais peu se sont concentrés sur les mémoires et les perceptions des Anglo-Québécois, ce qui constitue une lacune que la présente recherche vise à combler, plus précisément sur les enjeux des accommodements raisonnables et la gestion de la diversité ethnoculturelle.

1.2.1 La Commission Bouchard-Taylor : une réponse à la « crise » des accommodements raisonnables

Dans cette section, notre objectif est d'examiner la littérature existante qui aborde spécifiquement le rôle et l'influence de la Commission Bouchard-Taylor en relation avec les communautés minoritaires reconnues au Québec. Bien qu'il soit à noter que les discussions et les délibérations de la Commission ont significativement omis les questions relatives aux Autochtones⁴.

⁴ Un point important est que les membres des Premières Nations, Innus, et dans une moindre mesure les Anglo-Québécois, ont été exclus dans le rapport final. Bouchard et Taylor le justifient sommairement

1.2.1.1 Les médias : une source d'information essentielle pour les Anglo-Québécois. La Commission Bouchard-Taylor a conclu que la crise des accommodements raisonnables était en grande partie une « crise des perceptions ». Les demandes d'accommodements étaient relativement rares et souvent résolues de manière satisfaisante. La "crise" était donc moins une question de faits concrets que de perceptions, de malentendus, mais aussi d'un malaise identitaire selon les Commissaires (Bouchard et Taylor, 2008 : 18).

Il a été démontré que les médias ont joué un rôle significatif dans le débat sur la notion d'accommodement raisonnable. Selon Maryse Potvin, ils ont adopté un « cadrage dramatique-conflituel » de la notion, utilisant des exemples polarisants qui ne reflètent pas la réalité. Ce faisant, ils ont créé une dichotomie négative entre les groupes majoritaires et minoritaires, opposant ces deux parties de manière à polariser le débat (Potvin, 2018 : 66). L'information locale passait essentiellement par les médias

par la complexité de la question autochtone, des efforts redondants avec d'autres tables de négociation et de l'importance de traiter ces affaires de « nation à nation » (Bouchard et Taylor, 2008 : 34). Laura Schaeffli et Anne Godlewska parlent de « l'ignorance des élites intellectuelles », pointant l'hypocrisie des commissaires d'esquiver le débat, qui selon elles, reproduisent des comportements coloniaux en excluant de fait les communautés autochtones de leur analyse, alors que ces dernières étaient, selon elles, les premiers « accommodants » (Schaeffli et Godlewska, 2014 : 240). Bien que le rapport final des commissaires ait explicitement exclu le dossier autochtone de leur mandat, ils évoquent plusieurs raisons, notamment la « complexité du sujet » et la « nécessité de ne pas doubler les discussions en cours ». Par ailleurs, il est précisé que les rapports entre le Québec et les Premières Nations devraient s'effectuer sur la base d'un dialogue de « nation à nation ». Cependant, ces communautés sont paradoxalement exclues de la discussion principale. En revanche, Bouchard et Taylor adoptent une approche plus inclusive en ce qui concerne la communauté Anglo-Québécoise. Selon eux, la communauté est considérée comme étant « étroitement concernée » par les questions de diversité ethnoculturelle. Leur « statut particulier » en tant que minorité est à la fois reconnu et préservé, et une « longue expérience de pluri-ethnicité » est même soulignée (Bouchard et Taylor, 2008 : 34). Les Autochtones étant ainsi renvoyés à « la table des négociations », ce qui peut marquer une disparité dans la reconnaissance institutionnelle de ces groupes.

anglophones de presse écrite tels que *The Gazette*⁵ et les canaux audiovisuels *Canadian Broadcasting Corporation* et de *Global News* pour ne nommer qu'eux. Ainsi, Gary Caldwell se posait la question de savoir « comment les anglophones pouvaient-ils [...] comprendre ce qu'il se passait chez les francophones ? », car qui plus est, « incapable[s] de lire les journaux et d'écouter la radio et la télévision d'expression française, ils ne connaissent que ce que les médias anglophones voulaient bien porter à leur attention » (Caldwell et Waddell, 1982 : 323). Parallèlement, Jean-Paul Baillargeon note que les pratiques culturelles des Anglo-Québécois vont à l'encontre des tendances générales observées dans les pays occidentaux, car ils regardent de manière plus accrue la télévision, de même que pour la presse écrite (Baillargeon, 1994 : 258). Ce constat s'explique selon lui par une « implosion sociale à la suite de l'émigration qu'ils ont connue et du vieillissement démographique qui s'en est suivi » (Baillargeon, 1994 : 255).

Dans une recherche commandée par les commissaires Bouchard et Taylor, Maryse Potvin revient sur la couverture médiatique des différents cas d'accommodements dans la presse québécoise. L'autrice a notamment analysé les mécanismes discursifs au travers des différentes coupures de presses provenant d'articles produits par des chroniqueurs et éditorialistes, ainsi que le courrier des lecteurs. *The Gazette* a publié 204 articles sur les 1,105 articles produits au total, soit près de 18%. Parmi ces résultats,

⁵ Renommé en 2014 en tant que « Montreal Gazette ».

l'on retrouve une perspective plus nuancée où l'auteur relève notamment la plus forte part de sentiments défavorables, dans la couverture médiatique de *The Gazette*, à l'affaire du « Code de vie » de la municipalité d'Hérouxville. De manière générale, il y avait toujours selon cette étude une plus forte prévalence à la victimisation de la part des francophones, plutôt que des médias anglophones (Potvin, 2008).

1.2.2 Les accommodements raisonnables

Alors que les accommodements raisonnables ont initialement trouvé leur application principale dans le domaine juridique du droit du travail, visant à garantir l'égalité des opportunités professionnelles⁶, il est important de noter que ce sont les débats autour des accommodements à caractère religieux qui ont le plus polarisé l'opinion publique (Le Moing, 2016 : 2).

1.2.3 Une communauté anglo-qubécoise ?

Notre travail cherchant à explorer les discours des individus et des organisations anglo-qubécoises dans le contexte de la Commission Bouchard-Taylor, il peut être pertinent de se demander si des recherches antérieures ont déjà caractérisé cette communauté sur le plan discursif.

Des observations récurrentes suggèrent que les Canadiens anglophones affichent une préférence notable pour les politiques de multiculturalisme. Ainsi, dans une étude

⁶ Par exemple pour les personnes en situation de handicap, qui ne peuvent pas évoluer dans le milieu professionnel de la même manière que des personnes sans handicap.

quantitative il est fait mention d'une attitude plus négative de la part des Québécois que des anglophones sur les minorités culturelles et la contribution culturelle des immigrants (Lambert et Curtis, 1983 : 194). La notion d'affiliation à une identité est aussi discutable. Patricia Lamarre souligne que les politiques linguistiques au Canada nécessitant l'identification à une communauté linguistique, il faut donc choisir entre anglophone et francophone (Lamarre, 2007 : 126). Malgré tout il s'agit d'un point à relativiser, car les jeunes Anglo-Québécois considèrent plutôt une approche « hybride » de leur identité incluant une part à la fois anglophone et francophone, grâce à une augmentation de la pratique du bilinguisme et du mélange des cultures (Cloutier, 1982 ; Lamarre, 2007).

En terme ethnique, la définition est évolutive dans le temps. Josée Legault caractérise les Anglo-Québécois comme étant des individus ayant des racines britanniques, bien qu'elle reconnaisse que la définition puisse être évolutive, notamment dans l'époque plus contemporaine (Legault, 1992). Gary Caldwell propose une vision différente, en n'étudiant pas la communauté anglo-québécoise « comme une ethnie, ou un ensemble d'ethnies » mais plutôt en les considérant comme une population et de s'intéresser aux rapports qu'entretiennent le majoritaire et les minoritaires (Caldwell et Waddell, 1982 : 59).

L'autre hypothèse serait que la communauté anglo-québécoise représenterait une extension de l'identité canadienne-anglaise, une sorte de satellite fédéral. D'abord

parce qu'il a été démontré que les pratiques culturelles des anglophones du Québec sont nettement plus similaires à celles du Canada anglais que du Québec français (Baillargeon, 1994). Dans ce contexte d'identité, Alain Dieckhoff met en exergue l'importance de la « culture sociétale » dans l'émergence d'une identité propre à un groupe minoritaire. Selon Dieckhoff (2007: 63), la langue ne constitue pas nécessairement le seul critère de différenciation d'un groupe vis-à-vis de « l'autre ». Il cite l'exemple de l'Écosse, où malgré le partage de la langue anglaise avec le reste du Royaume-Uni, une identité écossaise distincte demeure présente (Dieckhoff, 2007 : 63). Nous ne postulons pas que les Anglo-Québécois désirent forcément se distinguer de l'État central, mais il est opportun d'évoquer que la langue n'est pas le seul vecteur qui peut conduire à un sentiment d'appartenance communautaire.

Le discours anglo-québécois a été peu étudié dans la littérature. Josée Legault le voit comme étant « un discours cohérent, unifié » qui reflète « une dimension collective impressionnante » (Legault, 1992 : 28). Globalement, elle voit chez les Anglo-Québécois plusieurs éléments de discours importants : le *refus de la minorisation*, le *trudeauisme*, le *bilinguisme institutionnel* comme gage de tolérance, la référence aux *droits collectifs sous couvert des droits individuels* et finalement *un argument de rejet et d'exclusion* (Legault, 1991, 1992). Nous reviendrons sur ces éléments de discours au cours de notre analyse.

CHAPITRE 2

CADRE CONCEPTUEL ET MÉTHODOLOGIE

2.1 CADRE CONCEPTUEL

2.1.1 L'obligation d'accommoder et la culture bi-juridique québécoise

2.1.1.1 L'accommodement raisonnable, une notion juridique mal comprise

Le contexte dans lequel la Commission Bouchard-Taylor a émergé est dû à ce que plusieurs appellent la période de la « crise des accommodements raisonnables », au cours de laquelle plusieurs demandes d'accommodements de natures religieuses ont été relayées à partir de 2006 par les médias, et aussi instrumentalisées par des responsables politiques comme Mario Dumont (Potvin, 2018 : 58). Les médias et politiciens ont joué un rôle dans la compréhension du concept de l'accommodement raisonnable par le public, ce qui a poussé le premier ministre de l'époque Jean Charest à donner le mandat à une commission afin de discuter des enjeux d'accommodements raisonnables au Québec. Bouchard et Taylor considèrent dans leur rapport final que la « communauté anglo-québécoise a manifesté une attitude générale d'ouverture à l'endroit des accommodements » (Bouchard et Taylor, 2008 : 66), sans donner plus de détail. En effet, plusieurs ont dépeint les demandes d'accommodements comme étant comme des demandes « incompatibles » avec la société et les valeurs québécoises, Victor Armony pointe principalement des responsables politiques et des médias qui en ont fait leur pain (Armony, 2010 : 80). Il en a résulté une « crise des perceptions » qui, selon les commissaires, étaient en partie dues à une méconnaissance du concept

juridique d'accommodement raisonnable (Bouchard et Taylor, 2008 : 18). Dans cette section, nous définirons le concept d'accommodement raisonnable et montrerons comment il s'inscrit dans une tradition canadienne-anglaise.

La notion d'accommodement raisonnable découle d'une jurisprudence de la Cour suprême en 1985 avec l'affaire *Commission ontarienne des droits de la personne de l'Ontario et Theresa O'Malley c. Simpson-Sears Ltd* (CS [1985] 2 RCS 536). Soit trois ans après la ratification de la Charte canadienne des droits et libertés de 1982. Ce sont des tribunaux canadiens qui ont donc développé le concept juridique de l'accommodement raisonnable, car le concept n'existait pas auparavant et n'avait pas été prévu « expressément par le législateur » (Woehrling, 1998 : 330). Gérard Bouchard définit le concept d'accommodement comme étant des « ajustements apportés à l'application de certaines normes ou règles, à l'intention de certains individus ou groupes (immigrants ou non) possédant tel ou tel caractère distinctif qui les met en marge de la culture majoritaire » (Bouchard, 2011 : 401). Ainsi, le concept d'accommodement raisonnable peut être perçu comme une notion ancrée dans la culture anglo-saxonne, car déployé par la Cour suprême, une institution fédérale. Martin Geoffroy démontre dans son ouvrage qu'il est difficile pour le Québec de s'émanciper sur le plan juridique du Canada, car celui-ci ne peut se « soustraire aux lois canadiennes concernant la protection des minorités religieuses » (Geoffroy, 2008 : 59). Bien que les deux chartes co-existent sur le plan juridique, c'est la Cour suprême qui offre la jurisprudence finale.

2.1.1.2 L'interprétation de la *contrainte excessive*

La limite à l'accommodement raisonnable est celle de la contrainte excessive, c'est-à-dire le « coût déraisonnable, un bouleversement dans le fonctionnement de l'organisme ou de l'établissement, une atteinte aux droits d'autrui, à la sécurité ou à l'ordre public » tel qu'interprété par les commissaires (Bouchard et Taylor, 2008 : 19). Pourtant, il n'est pas aisé dans le cadre juridique de déceler ce qui constitue une contrainte excessive, car c'est en majorité des cours de justice qui ont défini la notion de contrainte excessive plutôt que le législateur (Geoffroy, 2008 : 63).

2.1.2 Modèles de gestion de la diversité

Les accommodements raisonnables sont donc aussi inscrits dans des paradigmes plus larges de gestion de la diversité, et non seulement sur le plan juridique formel. Le but de l'étude n'est pas d'effectuer un travail de fond sur le multiculturalisme et l'interculturalisme, bien qu'il soit important d'incorporer leurs définitions pour mieux saisir la singularité discursive de la communauté anglo-québécoise, mais de comprendre leurs réponses lors de l'analyse.

Le multiculturalisme et l'interculturalisme représentent deux concepts importants pour interpréter les rapports interculturels dans les sociétés québécoise et canadienne. La politique du multiculturalisme est officiellement reconnue au Canada depuis la *Loi sur le multiculturalisme* de 1971, elle est également enchâssée à l'article 27 de la *Charte canadienne des droits et libertés* (Courtois, 2010 : 289). Le multiculturalisme est défini

dans le rapport de la Commission comme étant « [d]ans son acception la plus courante, [un] système axé sur le respect et la promotion de la diversité ethnique dans une société. Peut conduire à l'idée que l'identité commune d'une société se définit exclusivement par référence à des principes politiques plutôt qu'à une culture, une ethnicité ou une histoire » (Bouchard et Taylor, 2008 : 288).

L'interculturalisme par ailleurs est esquissé depuis plusieurs décennies dans la littérature québécoise et n'a jamais fait l'objet de politique officielle par le Gouvernement du Québec⁷.

L'interculturalisme s'efforce de concilier la diversité ethnoculturelle avec la continuité du noyau francophone et la préservation du lien social. Il assure ainsi une sécurité aux Québécois d'origine canadienne-française comme aux minorités ethnoculturelles, tout en protégeant les droits de tous suivant la tradition libérale. En instituant le français comme langue publique commune, il établit un cadre de communication et d'échanges pour la société. Enfin, il a la vertu d'être flexible, ouvert à la négociation, aux adaptations et aux innovations (Bouchard et Taylor, 2008 : 20).

Ainsi, le concept d'interculturalisme, selon plusieurs auteurs, est sous-tendu par l'idée que le Québec pourrait se distancer de la structure fédérale en mettant en avant sa propre stratégie de gestion de la diversité culturelle, un modèle distinct (Rocher *et al.*, 2007 ; Salée, 2010). Selon Gérard Bouchard et Charles Taylor, le concept de

⁷ Toutefois l'interculturalisme a fait l'objet d'une recommandation dans le Rapport final de la Commission Bouchard-Taylor. Le Gouvernement du Québec n'a cependant jamais donné de suite formelle à cette recommandation.

multiculturalisme n'est « pas bien adapté à la réalité québécoise » (Bouchard et Taylor, 2008 : 19).

2.1.3 L'identité anglo-québécoise

Ce travail de définition repose en grande partie sur une introspection et sur une perception de l'identité⁸.

Les commissaires incluent dans leur définition de la communauté anglo-québécoise des groupes qui peuvent apparaître comme « étrangers » aux définitions vues précédemment (notamment le Centre communautaire des femmes sud-asiatiques), il existe une ouverture plus franche sur la définition notamment en terme ethnique.

Josée Legault dépeint l'identité collective des anglophones : « la langue anglaise, la domination économique [...] leur culture politique propre qu'ils considéraient

⁸ Le choix entre les termes « Anglo-Québécois » et « Québécois d'expression anglaise » n'est pas anodin et mérite une clarification dans le cadre de cette étude. Bien que les deux termes soient souvent utilisés de manière interchangeable dans les médias et dans la littérature, ils peuvent présenter des nuances importantes. Le terme *québécois d'expression anglaise* est principalement linguistique, se concentrant sur la langue parlée sans apporter d'informations sur l'identité culturelle ou ethnique des individus. Il offre une approche plus inclusive, englobant tous les résidents du Québec qui parlent principalement anglais, quelle que soit leur origine ethnique. En revanche, le terme *anglo-québécois* met l'accent sur une identité culturelle plus spécifique, souvent associée à une histoire ou une ascendance britannique ou anglo-saxonne. Dans le contexte de cette recherche, qui examine les perspectives des communautés anglophones du Québec sur les accommodements raisonnables et la diversité culturelle lors de la Commission Bouchard-Taylor, le terme *anglo-québécois* a été privilégié. Ce choix reflète une attention particulière à la communauté qui non seulement parle anglais, mais qui est également intégrée, à divers degrés, dans le tissu culturel et social québécois. Cela permet une analyse plus approfondie des complexités de l'identité et des attitudes envers les questions sociales et politiques abordées par la Commission. Voir Édouard Cloutier (1982) *Les groupes du Québec et leurs appellatifs*. Dans Caldwell et Waddell (1982). *Les Anglophones du Québec de majoritaires à minoritaires*.

supérieure à celle des francophones » (Legault, 1992 : 58). Un élément de discours important à retenir chez les Anglo-Québécois est que, selon Josée Legault, « le discours anglophone voit le bilinguisme et le voit comme une preuve de tolérance » (Legault, 1992 : 125). Il subsiste un comportement apparenté à « l'individualisme libéral », Guillaume Lamy soulève que la liberté religieuse conserve une importance et demeure une identité « continue » de la culture anglo-saxonne (Lamy, 2014 : 4).

Bien que nous ayons vu dans la revue historique qu'il était surtout question d'un attachement à une culture anglo-saxonne, le terme est vraisemblablement polysémique, car même dans l'Encyclopédie canadienne, il est difficile de faire le tri dans toutes les définitions formelles.

La définition la plus étroite considère que la communauté est composée uniquement de gens dont l'anglais est la seule langue maternelle. La définition la plus large ajoute tous ceux dont l'anglais est la première langue officielle parlée, ce qui tient compte des gens ayant d'autres langues maternelles qui utilisent l'anglais à une fréquence égale ou supérieure au français. Le gouvernement fédéral favorise généralement des définitions plus larges que le gouvernement provincial (Donovan, 2015).

Cette polysémie au niveau de la définition peut donc être perçue de différentes manières, et de différentes façons dépendamment de l'objectif poursuivi par la recherche. Nous retiendrons la définition qui se rapproche le plus de celle de Josée Legault, tout en accordant une certaine ouverture et en considérant la définition plus *étroite* retenue par l'Encyclopédie canadienne.

2.1.4 L'argument de rejet ou la victimisation/culpabilisation

Josée Legault aborde la minorité anglo-québécoise sous un angle assez critique. Elle a développé une explication de l'*argument de rejet ou la victimisation/culpabilisation*, une assertion de six caractéristiques qui se retrouvent dans la rhétorique des Anglo-Québécois, cet argument apparaît « dès lors que la langue anglaise perd ou risque de perdre sa place prédominante ou tout au moins égale à la langue française » (Legault, 1991 : 100) :

- (1) Sentiment d'être rejeté, non accepté, non reconnu, dépeint comme une réalité.
- (2) autovictimisation des anglophones. (3) culpabilisation des francophones. (4) déresponsabilisation des anglophones. (5) responsabilisation des francophones. (6) l'égalité linguistique ou l'élimination de ce que les anglophones ont appelé les « irritants » de la loi 101, présentée comme pouvant remédier seule au sentiment de rejet. (Legault, 1992 : 90)

Selon elle, grâce à ce mécanisme discursif, les Anglo-Québécois capitalisent politiquement les différents sentiments à leurs fins politiques, dans le but de faire culpabiliser les francophones sur leurs choix politiques et ainsi faire un gain politique pour la communauté anglophone (Legault, 1991 : 100). Bien que cette méthode d'analyse de discours découle de débats repris lors de projets de loi et d'accords, l'application dans le contexte de la Commission Bouchard-Taylor pourrait aussi en apprendre sur le discursif anglophone, de façon à démystifier leurs positions et leurs applications sur la manière dont le Québec doit gérer la diversité ethnoculturelle et comment il peut agir, en tenant compte de son caractère distinct au Canada, sur des enjeux de droits humains à savoir les accommodements raisonnables.

2.1.5 Les rapports majorité et minorités

Naturellement si l'on parle de majorité, nous devons parler d'une ou plusieurs minorités. Les Anglo-Québécois évolueraient dans une matrice au sein d'un Québec majoritairement francophone, qui est lui-même une minorité au sein de la fédération canadienne, une sorte d'enclave anglophone en terrain minoritaire. Le droit est identifié dans la littérature comme étant une clé de voûte importante pour comprendre la primauté de la langue anglaise sur la langue française, notamment au regard des institutions. En effet, le Parlement et la Cour suprême sont représentés en majorité par des anglophones et avec l'héritage du droit qui l'accompagne (Dieckhoff, 2007 : 61).

Robert Vandycke a établi une distinction entre les différentes composantes des minorités qui peuvent être utiles pour comprendre la place des Anglo-Québécois dans la société qui sont représentés sous la forme d'une collectivité à vocation dominante⁹.

⁹ *collectivité à vocation dominante*, laquelle bénéficie d'une certaine concentration dans un des États fédérés, au sein duquel elle est néanmoins inférieure en nombre, alors que, envisagée sur le plan plus global du territoire de l'État multinational, elle appartient à la majorité numérique autant qu'économique, sociale et politique. Prolongement donc d'une majorité à laquelle elle tend souvent à s'identifier), cette collectivité compense son handicap numérique local par la position prééminente de ses membres dans la société civile, par le rôle de l'État central, ainsi que par les nombreuses ressources de pouvoir (prestige, fonds, etc.) qu'elle tire de son appartenance à une majorité plus large. La position minoritaire est ici moins une donnée qu'un éventuel enjeu de lutte entre ce groupe et le groupe culturel le plus nombreux localement. Sans doute les Anglo-Québécois entrent-ils assez bien dans cette catégorie (Vandycke, 2002 : 93).

À l'inverse, la communauté francophone au Canada est une minorité au sens littéral, qu'il dépeint comme une nationalité minoritaire¹⁰.

Nous avons exploré les diverses dimensions qui entourent la question des accommodements raisonnables et de la gestion de la diversité culturelle au Québec, avec un accent particulier sur la communauté anglo-québécoise. Nous avons exploré les notions juridiques, les modèles de diversité, l'identité anglo-québécoise, ainsi que les dynamiques de majorité et de minorité. Ce cadre fournit une base solide et nuancée pour notre méthodologie de recherche.

2.2 MÉTHODOLOGIE

2.2.1 Introduction et justification du choix méthodologique

Notre recherche vise à explorer les contributions de la communauté anglo-québécoise à la Commission Bouchard-Taylor. Étant donné que nos données primaires proviennent exclusivement de données textuelles (en l'occurrence des mémoires écrits), l'analyse de contenu paraît être la méthode la plus adaptée pour étudier ces documents de manière rigoureuse. Elle nous permettra d'identifier les thèmes récurrents et les nuances concernant les positions prises par la communauté quant aux questions d'accommodements raisonnables et de gestion de la diversité culturelle. Le choix des

¹⁰ *la nationalité minoritaire* est concentrée sur un territoire, où elle est la plus nombreuse, dispose assez souvent d'une certaine structure étatique qui renforce un sentiment d'identité déjà fort et pourrait théoriquement prétendre à la souveraineté. Elle reste néanmoins minoritaire au sein de l'État central et se heurte souvent, au plan de la domination sociale interne, aux ressources de pouvoir de la collectivité à vocation majoritaire. Tel serait le cas des Franco-Québécois (Vandycke, 2002 : 94)

mémoires écrits, plutôt que des enregistrements audio ou vidéo ou des rapports de recherche, permet de mettre en évidence un travail significatif d'un individu ou d'un groupe sur le questionnement réfléchi sur ces enjeux. Nous nous sommes appuyés sur une analyse de contenu à la fois sémantique et lexicale qui s'est avérée pertinente, car elle permet de déchiffrer de manière approfondie le sens et l'usage des mots et expressions, offrant ainsi une compréhension plus riche et nuancée des points de vue et attitudes des Anglo-Québécois. En outre, le choix de la langue (anglais ou français) de rédaction, dans le contexte d'une commission québécoise relative à la compréhension de la diversité culturelle, peut aussi avoir un sens politique qu'il pourrait être bon de saisir.

2.2.2 Sources et collecte de la documentation

2.2.2.1 Sources primaires

La majorité des mémoires déposés à la Commission Bouchard-Taylor étaient initialement disponibles en libre-accès sur son site Internet, qui a toutefois été désactivé en 2013, entraînant la suppression de l'ensemble de son contenu. Fort heureusement, plusieurs alternatives se sont présentées lors de la recherche. Deux outils se sont révélés particulièrement efficaces. Le premier est la base de données PLURI¹¹, administrée par la *Chaire sur la gestion de la diversité culturelle et religieuse de l'Université de Montréal*. Cette ressource a conservé une grande partie de la documentation originale

¹¹ Voir la base de données PLURI à l'adresse suivante : <https://pluri.gdcr.umontreal.ca/>

de la Commission et a été la principale source de récupération des mémoires pour cette recherche. Le deuxième outil, la *WayBack Machine*, a également été indispensable. Grâce à ses archives de pages Internet, il a été possible d'accéder à plusieurs mémoires qui n'étaient pas disponibles ou répertoriés dans la base de données PLURI.

Toutefois, nous n'avons pas pu obtenir l'ensemble des mémoires en raison d'un accès à certains documents restreint sur cent ans si un individu n'a pas donné son consentement pour la diffusion hors de la Commission.¹²

2.2.2.2 Sources secondaires

En plus des mémoires écrits, nous nous appuyons sur plusieurs sources secondaires pour développer notre contextualisation et notre interprétation en vue de les analyser. Les sources secondaires jouent un rôle complémentaire aux mémoires, en fournissant des contextes historique, sociologique et politique, essentiels pour une compréhension nuancée des points de vue de la communauté sur les accommodements raisonnables et la gestion de la diversité culturelle. Nous nous fondons sur des sources académiques, telles que des articles scientifiques et des livres, qui se concentrent spécifiquement sur les questions traitées à la Commission Bouchard-Taylor et en rapport avec la communauté anglo-québécoise. Le rapport final *Fonder l'avenir, le temps de la*

¹² *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, art 53.

conciliation offre également le cadre d'analyse nécessaire pour pouvoir interpréter les mémoires et offrir une agrégation des résultats de la Commission.

Notre recherche vise à prolonger l'analyse de discours proposée par Josée Legault, et d'observer si les dynamiques de discours observées diffèrent ou se maintiennent dans le cadre de la Commission Bouchard-Taylor et du contexte de la crise des accommodements au Québec de 2006 à 2008.

En définitive, les sources académiques fournissent des bases théoriques, socio-historiques et méthodologiques indispensables à la réalisation de l'analyse. Par ailleurs, le rapport final de la Commission apporte une perspective officielle et statistiquement validée émanant du gouvernement québécois. Les différentes sources ont été rassemblées principalement grâce à des bases de données telles que *Google Scholar* et celle du service des bibliothèques de l'Université du Québec à Montréal.

2.2.3 Critères et processus de sélection

De façon générale, les mémoires ont été sélectionnés sur la base d'une appartenance à la communauté anglo-québécoise telle que définie dans notre revue de la littérature et notre cadre conceptuel, c'est-à-dire un individu (ou une organisation) dont la langue maternelle est l'anglais et/ou l'usage de l'anglais à la maison subsiste encore, et qui est né au Québec ou qui y a passé la majorité de sa vie (en gardant le facteur ethnique canadien anglais d'origine britannique). Selon Laurence Bardin, la constitution d'un

corpus implique « des choix, des sélections et des règles » (Bardin, 2013 : 127). Les différentes règles correspondent à la règle de l'exhaustivité (tous les éléments doivent être inclus), de la représentativité, de l'homogénéité (dans le thème de la recherche avec des critères précis) et de la pertinence (Bardin, 2013 : 128). Sur la recherche prévue, nous établirons plusieurs critères supplémentaires dans le but de rendre l'échantillon généralisable, mais aussi en tenant compte de la particularité de l'objet d'étude, à savoir des individus et groupes avec une identité culturelle particulière. Nous avons donc exclu tous les mémoires émanant de communautés ethnoculturelles ou d'individu apparentés¹³. Voir l'[Annexe B](#) pour les critères détaillés.

Outre les mémoires issus de communautés ethnoculturelles, nous avons fait le choix de ne pas retenir : un individu membre des Premières Nations (car membre de la nation autochtone, suivant le rapport) ; un individu n'ayant pas signé son mémoire (auteur inconnu et aucune information sur son identité) ; deux individus nés hors Québec et n'y résidant pas (un seul mémoire) ; un professeur d'université de Colombie-Britannique.

Le corpus étant assez limité, nous avons décidé d'inclure les individus et les organisations anglo-qubécois, qui ont soumis leur mémoire en français. Pour les

¹³ Mémoires non retenus (critère ethnoculturel) : Centre Communautaire Musulman de Montréal ; Muslim Students Association at McGill University Montreal ; Muslim Women of Quebec ; Centre pour un Renouveau Culturel ; The Iranian Cultural Centre in Montreal ; South Asian Women's Community Center ; The Sikh Community of Montréal.

individus, nous avons procédé à une recherche avancée d'occurrence par l'entremise du logiciel *NVIVO* avec la racine « anglo* » pour déterminer les mémoires à intégrer ou non sur l'ensemble des mémoires répertoriés. Seules quatre occurrences ont satisfait les critères de sélection. Ce qui porte à 22 (19 en anglais et 3 en français) le nombre de mémoires retenus pour l'analyse. Voir l'[Annexe A](#) pour la liste des mémoires retenus.

2.2.4 Conduite de l'analyse

La conduite de notre analyse de contenu s'inspire de la démarche proposée par Laurence Bardin dans son livre *L'analyse de contenu* (Bardin, 2013). Après avoir réalisé la sélection du corpus, nous exploiterons le matériel au travers d'opérations de codages des passages se référant à notre cadre de recherche à l'aide d'une grille dédiée (voir [Annexe C](#)), afin de classifier et catégoriser les passages d'intérêt. Elle nous permettra de classifier et de catégoriser ces passages en différents thèmes ou motifs.

Notre approche méthodologique repose sur un codage qualitatif structuré en trois étapes. Au départ, un codage ouvert nous a permis d'identifier les orientations discursives majeures, sans préconceptions, révélant ainsi les concepts clés dans les discours. Ensuite, par le codage axial, nous avons examiné les relations entre ces catégories, affinant notre compréhension des regroupements thématiques et de leur interconnexion. Finalement, le codage sélectif a été utilisé pour déterminer les thèmes centraux, intégrant les catégories autour des idées dominantes. Cette méthode offre une

analyse plus nuancée, permettant de dégager des perspectives diverses et potentiellement généralisables sur les perceptions des communautés anglo-québécoises.

Après l'étape du codage, nous procéderons à l'analyse des données en interprétant le contenu des catégories générées. Ce processus inclura une réflexion sur les relations, les motifs et les tendances qui apparaissent dans le corpus. Finalement, la dernière étape consistera en la synthèse des résultats. Nous compilerons une analyse qui regroupera les éléments les plus pertinents, et produirons une sélection de résultats directement liés à notre sujet de recherche.

2.2.5 Limites de l'étude

Notre analyse ne prétend pas brosser le portrait de façon exhaustive des Anglo-Québécois sur la gestion de la diversité ethnoculturelle et la notion d'accommodements raisonnables. Par conséquent, la généralisation des résultats à l'ensemble de la population anglo-québécoise peut s'avérer non concluante ou inexacte. Les points de vue recueillis peuvent ne pas représenter pleinement la diversité et la complexité des perceptions de l'ensemble de la communauté anglo-québécoise. Cela peut s'expliquer pour plusieurs raisons. Premièrement, en nous concentrant uniquement sur les mémoires écrits déposés par des personnes et des groupes anglo-québécois à la Commission Bouchard-Taylor, nous nous exposons à une perspective qui pourrait être biaisée. Ce sont souvent les voix les plus fortes ou les plus organisées qui prennent la peine de soumettre des mémoires officiels, ce qui peut ne pas refléter les opinions plus

nuancées ou divergentes au sein de la communauté. Deuxièmement, bien que nous ayons tenté d'avoir un échantillonnage exhaustif, la majorité du corpus provient de personnes et groupes qui ont déclarés être sensibles aux enjeux soulevés par les objectifs de la commission, ce qui peut influencer nos résultats¹⁴. Troisièmement, ayant repris la définition anglo-québécoise en termes ethniques, plusieurs mémoires ont été écartés du fait de leur non-appartenance ethnoculturelle à la définition qui a été choisie. Quatrièmement, les idées et les opinions évoluent, elles ne sont pas monolithiques, par conséquent il est important de comprendre les résultats en les insérant dans le contexte des années 2006-2007. Cinquièmement, plusieurs autres supports d'expressions ont été utilisés par la communauté anglo-québécoise (presse écrite, présentation en audience, participation à des forums, par exemple), il a été choisi de se concentrer sur les mémoires à des fins d'organisation de la recherche.

Ensuite, la méthode d'analyse adoptée pour ce mémoire peut introduire diverses préférences. Cela inclut le biais de sélection (la façon dont les mémoires ont été choisis pour l'étude), le biais d'interprétation (la façon dont les données ont été analysées et

¹⁴ Par exemple le Parti Égalité (bien que dissous en 2013) n'a produit aucune publication d'intérêt concernant la question des accommodements raisonnables et de gestion de la diversité culturelle, alors qu'il avait pourtant produit plusieurs publications dans le cadre de la Commission Larose (Commission mise sur pied par le Gouvernement du Québec en 2000 dénommée « États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec », qui visa à déterminer les perspectives de l'usage de la langue française au Québec ainsi que les actions à poser pour sa préservation). De même Alliance Québec (un groupe de pression formé en 1982 par la fusion de *Participation Québec* et du *Positive Action Committee*, subventionné quasi-entièrement par le gouvernement fédéral, qui a pour but de défendre les intérêts des anglophones du Québec) a arrêté ses activités en 2005 et représentait une part importante du *leadership* politique anglophone québécois. Néanmoins, il est important de noter qu'un ancien membre d'Alliance Québec a contribué à la Commission Bouchard-Taylor en produisant un mémoire, que nous intégrerons dans notre analyse.

codées) et le biais de confirmation (la possibilité que les résultats reflètent inconsciemment les attentes ou les hypothèses du chercheur). Ces biais pourraient atténuer la validité des conclusions tirées de cette étude.

CHAPITRE 3

ANALYSE ET DISCUSSION

Est-il possible de percevoir un discours communautaire unifié ? Est-il hétérogène ? Quels sont les thèmes les plus fréquemment abordés dans le cadre de la consultation publique de la commission (au niveau des mémoires écrits) ? C'est ce que nous essaierons de dégager dans ces prochaines pages. Pour enrichir l'analyse, nous décomposerons le corpus en plusieurs sous-groupes (attributs) que nous identifierons de la manière suivante : mémoires soumis par une organisation/association et les mémoires soumis par un individu. De plus, nous tenterons de valider les hypothèses de Josée Legault et de voir si les mécanismes discursifs qu'elle a préalablement identifiés se répètent ou diffèrent dans le cadre de l'analyse des mémoires des Anglo-Québécois. Nous ne conduirons pas d'analyse de sentiments, à l'exception de l'*argument de rejet* / *auto-victimisation* développée par Josée Legault.

Suivant le codage, nous obtenons une proportion de couverture de codage des thèmes de la façon suivante¹⁵ :

Tableau 2 - Pourcentage de couverture thématique de l'analyse des mémoires anglo-québécois.

Catégorie de codage	Individus	Organisations	Total
Accommodements raisonnables	21,21%	13,51%	17,29%
Commission Bouchard-Taylor	3,86%	4,24%	4,05%
Communauté anglo-québécoise	2,75%	7,95%	5,40%
Discrimination vécue par les Anglo-Québécois	7,16%	0,53%	3,78%
Droits	10,74%	8,21%	9,45%
Femmes	1,10%	3,71%	2,43%
Gestion de la diversité culturelle	21,21%	35,10%	28,29%
Histoire et héritage du Québec	3,03%	5,83%	4,46%
Identités	4,68%	2,65%	3,65%
Rôle des institutions québécoises	5,23%	6,89%	6,08%
Religions	9,37%	1,06%	5,13%
Valeurs et idéologies	9,64%	10,33%	9,99%

Source : codage réalisé sur NVIVO des mémoires soumis à l'étude.

Les individus (n=17) et organisations (n=5) anglo-québécoises ont présenté un volume de contenu similaire, tant en termes de nombre de mots que de pages, résultant en une densité de codage comparable entre les deux catégories. On peut dès lors supposer que la plupart des organisations disposent de moyens supplémentaires pour mettre en avant leurs idées. Également et de façon basée sur la tendance, la plupart des mémoires

¹⁵ Pour un détail de la composition des groupes thématiques : voir la table de codage en [Annexe C](#).

individuels convergent généralement entre eux, bien qu'une idée forte ou cause soit défendue.

Les participants ont eu l'occasion de partager leurs réflexions à la Commission par trois moyens différents : la présentation d'un mémoire, la présentation d'un témoignage ou la participation à un forum citoyens à caractère régional. Dans le guide de participation rédigé par les Commissaires, il est spécifié que les personnes anglophones peuvent rédiger en français ou en anglais leur mémoire et participer aux forums en anglais. Toutefois, il est à noter que les services d'interprétation n'étaient pas fournis lors des événements sur place. De plus, parmi les 29 rencontres organisées, une seule était exclusivement conduite en anglais. Cette configuration reflète une tentative d'équilibrer l'inclusion linguistique tout en reconnaissant les contraintes pratiques associées à l'organisation de telles consultations publiques (Gouvernement du Québec, 2007 : 1-7).

Avant de plonger dans l'analyse détaillée, il est pertinent de considérer les données préliminaires issues des mémoires déposés à la Commission Bouchard-Taylor. Sur les 900 mémoires soumis qui ont été recensés, seulement 22 (soit 2,44 %), ont été identifiés comme provenant d'individus et de groupes anglo-québécois. Cette donnée révèle une différence notable dans les taux de participation entre les communautés linguistiques : le taux de soumission des mémoires par les Franco-Québécois correspond à 0,014 % de leur population totale, tandis que celui des Anglo-Québécois est de 0,003 %. En d'autres termes, la participation des francophones à la Commission était environ quatre

fois supérieure à celle des anglophones, indiquant une dynamique significative en matière d'engagement communautaire dans ce contexte¹⁶.

3.1 La Commission et son mandat

Ce discours fait écho à la réception de la Commission par les Anglo-Québécois, qui est assez nuancée. Comment les Anglo-Québécois ont-ils interprété leur rôle ? Il est important de reconnaître tout d'abord qu'on peut se poser la question quant à l'intérêt et la participation des Anglo-Québécois pour une Commission dont le mandat vise à évaluer le degré d'accommodement de la société québécoise (et en partie donc du majoritaire) pour la diversité ethnoculturelle.

Dans la majorité des mémoires des individus, on recense un intérêt marqué pour la tenue de la Commission : *“I decided that my distinct background gave me a special perspective and experience that I would like to share with the Commission and, through its work, with the people of Quebec.”*¹⁷ ; *“Thank you for leading the public dialogue on this delicate and very important topic.”*¹⁸. Pourtant, du côté des organisations on ne se

¹⁶ Les pourcentages de participation des communautés anglophone et francophone à la Commission Bouchard-Taylor ont été calculés sur la base de 850 mémoires, après ajustement du total initial de 900 pour tenir compte de certaines exclusions. Cette analyse a pris en compte la répartition linguistique (anglophones et francophones de langue maternelle) des mémoires, en les comparant à la population totale de chaque groupe linguistique selon le recensement de 2006 de Statistique Canada. Cette approche offre une vue comparative de l'implication respective des deux communautés dans le processus de la Commission.

¹⁷ S. Pal, Mariam. *Reasonable Accommodation: A Two Way Street?*. p. 1

¹⁸ Stemshorn, Barry. *Brief Submitted to Consultation Commission on Accommodation Practices Related to Cultural Differences*. p. 1

range pas du même avis, voire il y a un ton ironique quant à la surréaction du gouvernement : « *Il ne nous est pas immédiatement apparent s'il a été utile de chercher à obtenir des réponses à toutes ces questions en même temps.*¹⁹ ». De même, Eugène Bereza reconnaît l'inquiétude suscitée par les demandes d'accommodements culturels, mais invite à relativiser les événements : « *these challenges do not constitute some overwhelming threat to the fabric of Quebec society, nor is there an imminent crisis*²⁰ », Rafat Noor Khan pose quant à elle la question de la légitimité de cette Commission sur le fond et sur la forme, car selon elle l'Assemblée Nationale du Québec serait un meilleur lieu pour engager le dialogue, car elle dispose de la légitimité de ces députés élus par les citoyennes et citoyens²¹.

3.2 Les accommodements raisonnables

Le caractère anglo-saxon se retrouve-t-il dans le concept d'accommodement raisonnable chez les Anglo-Québécois ? Source de grandes incompréhensions lors de la Commission Bouchard-Taylor, nous explorerons la notion telle que comprise par les communautés anglo-québécoises.

¹⁹ ACSAQ. *Mémoire de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec*. p. 6

²⁰ Bereza, Eugene. *Adaptation and accommodation in clinical care: How does one judge how much?*. p. 3

²¹ Noor Khan, Rafat. *Reasonable Accommodation and the Future of Québec*. p. 2

Trois individus parlent d'un accommodement raisonnable comme un concept à « double sens », basé sur la réciprocité et le respect de l'autre.

The title of my brief refers to reasonable accommodation as a two way street. I moved to Quebec, decided to stay here and accepted that I needed to accommodate the majority by learning their language and culture. In return, all I ask is that I be accepted as an equal, that my origins not be questioned and that institutions in Quebec be aware of the importance of providing balanced role models that are reflective of the ethnic origins of the society they serve²².

Cette perspective s'oppose à une vision unidirectionnelle où seul les groupes minoritaires sont censés s'adapter aux normes et valeurs du groupe majoritaire. Il se dégage une vision nuancée et multidimensionnelle de l'accommodement raisonnable, qui va au-delà de la simple tolérance ou de l'acceptation dite « passive ». Elle appelle à une compréhension "plus profonde" de ce que signifie véritablement « accommoder » dans une société diversifiée, en soulignant les notions de réciprocité, d'égalité et de reconnaissance.

Sur le fond de la crise des accommodements raisonnables, sept occurrences affirment que le contexte politico-médiatique a accentué d'une certaine manière la crise : « *Nous pensons qu'il vaut la peine de réitérer qu'un grand nombre de politiciens et de commentateurs des médias ont rendu un mauvais service en présentant un certain nombre de questions à ce sujet sur un ton alarmiste et dommageable²³* ». Certains ont même pris part à la Commission en réaction à la teneur des débats lors des forums

²² S. Pal, Mariam. *Reasonable Accommodation: A Two Way Street?*. p. 3

²³ ACSAQ. *Mémoire de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec*. p. 6

retransmis : « *However, I changed my mind after listening to and reading the media reports of presentations to the Commission by Quebecers of many different backgrounds.*²⁴ ».

Tableau 3 - Recension des cas d'accommodements raisonnables évoqués dans les mémoires.

Cas d'accommodement	Nombre de cas recensés	Vision positive	Vision négative	Pas d'opinion / Illustration
Affaire du kirpan (Affaire Multani)	6	2	1	2
Vitres givrées YMCA	1	0	0	1
Salles de prières à l'Université/école	3	2	0	1

Finalement, une dernière dimension se dégage en conciliant à la fois l'enjeu pratique et éthique à l'accommodement. Il touche à la fois le secteur de la santé et celui de l'éducation où deux individus soulèvent que : *“One of the most common questions we hear from health care professionals is 'jusqu'ou?' or 'how far do we go?’²⁵”, “If any one religion has its own space on campus then other religions can ask for the same*

²⁴ S. Pal, Mariam. *Reasonable Accommodation: A Two Way Street?*. p. 1

²⁵ Bereza, Eugene. *Adaptation and accommodation in clinical care: How does one judge how much?*. p. 5

*consideration*²⁶». C'est certainement un des points les plus intéressants ici car le « jusqu'où ? » est l'une des questions que cherchent à élucider Bouchard et Taylor. Quelle est la limite à l'accommodement raisonnable ?

Cette question, *raison d'être* de la Commission, ne trouve pas de réponse unanime. D'un côté, certains adoptent une approche libérale, prônant une certaine forme de 'laisser-faire', tant que l'accommodement ne porte pas atteinte à la santé, au bien-être ou à la sécurité d'autrui²⁷. Ainsi les droits humains sont également invoqués pour soutenir la liberté religieuse en général en matière de ce qui devrait être raisonnable ou non²⁸. Et un autre stratagème observé est qu'il est fait à plusieurs reprises la comparaison avec le Vendredi Saint ou les autres fêtes chrétiennes pour dire que « *this is not an unreasonable request* ²⁹»

D'un autre côté, cette perspective laisse ouverte la question des limites éthiques et pratiques de l'accommodement, soulignant ainsi le besoin d'une définition plus claire et de critères plus précis pour évaluer la raisonabilité des demandes d'accommodement. En revanche certaines parties considèrent que les organisations devraient aussi pouvoir restreindre les formes d'expressions religieuses si elles le

²⁶ South Shore University Women's Club. *The Position of Women in Quebec Society*. p. 8

²⁷ Acre, Yaël. *Brief to submit to the Taylor-Bouchard Commission*. (p. 2) ; Deepak, Awasti et Dye, Christopher. *Can a frog living in a well imagine the ocean?* (p. 17)

²⁸ Acre, Yaël. *Brief to submit to the Taylor-Bouchard Commission*. ; Noor Khan, Rafat. *Reasonable Accommodation and the Future of Québec*.

²⁹ Noor Khan, Rafat. *Reasonable Accommodation and the Future of Québec*. p. 3

souhaitent ³⁰ . Les mémoires cités révèlent un pluralisme sur les perspectives d'accommodements raisonnables, allant au-delà de la dynamique entre le majoritaire et les minoritaires, et invitant à une réflexion plus large sur la nature et la forme que devraient prendre les mesures d'accommodements.

Ce constat conduit à aborder le deuxième axe de notre recherche : la gestion de la diversité culturelle. Si les accommodements raisonnables constituent une réponse à des besoins spécifiques, ils sont aussi révélateurs des limites et des potentialités du modèle québécois d'intégration. Dans ce contexte, il devient impératif d'examiner comment les communautés anglo-québécoises envisagent la gestion de cette diversité, au-delà du cadre juridico-restreint des accommodements. Quels sont les valeurs, les principes et les pratiques qui sous-tendent leur vision de la diversité culturelle? Comment ces communautés contribuent-elles à enrichir, défier ou transformer le modèle québécois d'intégration?

3.3 La gestion de la diversité culturelle

Le thème de la diversité culturelle est celui qui est le plus revenu dans la couverture thématique. C'est un thème qui est plus souvent abordé par les organisations que par les individus, en produisant plusieurs réflexions sur la culture pluraliste québécoise, ainsi que sur la distinction entre le multiculturalisme et l'interculturalisme.

³⁰ Miller, Howard. "Reasonable Accommodation" *Brief: An Allo-Gaspesian Family's Perspective*. p. 2

Pour toute personne immigrante, il existe un dilemme selon lequel un individu doit : *“decide whether it is worth it to adjust some of their philosophy for the privilege of living in a peaceful prosperous society that was created by this strange world view embraced by the Québécois³¹”*. Dans la mesure où le Québec est souverain sur la sélection de ses immigrants, cette situation peut être vue comme un compromis nécessaire. La personne immigrante devra alors évaluer quels éléments de sa culture d'origine il souhaite conserver et quelle place la culture québécoise doit occuper dans sa vie. Le groupe South Shore University Women's Club fait écho à cette idée en insistant toutefois sur le caractère inévitable de la nécessaire intégration des immigrants compte tenu de la mondialisation : *“It is inevitable that a large influx of immigrants will change our society as will technology, globalization, mass foreign travel, the Internet and global warming³²”*. L'argument de la mondialisation inévitable revient assez souvent et pourrait traduire l'existence d'une culture néo-libérale de « laissez-faire » ou de liberté des individus, dans le sens où c'est un processus déjà engagé.

Le Quebec Community Groups Network (QCGN) propose une analyse approfondie des politiques du multiculturalisme et de l'interculturalisme en contexte québécois. Selon cet organisme, *“Most observers agree that Quebec's way of dealing with diversity is different from that of the federal government in that the former characterizes its approach as intercultural, presumably as opposed to multiculturalism,*

³¹ Robertson, Keith. *The Foundation of our Society*. p. 1

³² South Shore University Women's Club. *The Position of Women in Quebec Society*. p. 3

*the policy and program adopted by the federal government.*³³ Il s'appuie sur les travaux d'un analyste travaillant dans un ministère québécois :

One keen analyst who has worked both in the federal multiculturalism program and the Quebec Ministry of Immigration and Cultural Communities believes that the differences between multicultural and intercultural policies are more semantic than real [...] If there are possibly different ways to engage in the accommodation of newcomers it seems natural that such differences would be found between the different approaches of the two main linguistic groups³⁴.

Bien qu'il reconnaisse explicitement le statut minoritaire de la communauté anglo-québécois, QCGN les moyens de gérer la diversité sous le prisme interculturelisme/multiculturalisme en faisant référence aux deux principaux groupes linguistiques au Canada. Ce qui se rattache au « refus de la minorisation », en utilisant un argumentaire comparatif entre la politique québécoise d'aménagement de la diversité québécoise (l'interculturalisme) et la politique canadienne du multiculturalisme. On y trouve néanmoins un discours coopératif, basé sur une juxtaposition des deux modèles, qui pourraient fonctionner au Québec selon le QCGN.

L'intégration est aussi un élément fréquemment soulevé dans les mémoires et est source d'inquiétude "*the Minority groups in the Province to feel alienated and consequently do not integrate themselves into the majority very easily.*"³⁵

³³ Quebec Community Groups Network. *Sans titre*. p. 11

³⁴ *Op. cit*, p. 13-14

³⁵ Capitina, Franco. *Regarding those who want to be too tolerant to Immigrants*. p. 2

Un mécanisme apparaît régulièrement lorsque vient le moment de justifier le degré d'ouverture que devrait emprunter le Québec dans sa gestion de la diversité, celui du rappel au passé et à la tradition d'ouverture québécoise, mais aussi canadienne. « *Previous generations of newcomers were accepted as they came: for example, orphaned youngsters from Irish famine ships were adopted into French-Canadian homes where they thrived in a new culture, a new language and an assurance of acceptance and love while still keeping their Irish family names.*³⁶ ». Pour ancrer l'argumentaire, on retrouve la comparaison avec les autochtones : « *[if] we go back 10 years or 200 years, everyone in Quebec who is not aboriginal has roots in another part of the world.*³⁷ ».

Ces discussions, enracinées dans l'histoire d'ouverture et de diversité du Québec et du Canada, mettent en avant la nécessité d'une intégration harmonieuse des minorités, tout en reconnaissant les défis et les inquiétudes liés à ce processus.

3.4 Diversité culturelle et droits des femmes

Que se passe-t-il quand certains droits rentrent en conflits avec d'autres? C'était l'un des principaux éléments de discordes lors de la Commission Bouchard-Taylor, celui du droit des femmes. Dans notre corpus seulement quatre y font référence, et deux

³⁶ Quebec Community Groups Network. *Sans titre*. p. 2

³⁷ Townshippers' Association. *Embrace Diversity: Brief on the reasonable accommodation concerns of the English-speaking Minority Community in the Eastern Townships*. p. 2

mémoires en font leur thèse principale. En matière de défense des droits des femmes, il est difficile de parvenir à un consensus.

L'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) se montre en désaccord avec la position du Conseil du statut de la femme qui repose principalement sur la manière dont chaque organisation envisage la relation entre le droit des femmes et la liberté religieuse. L'ACSAQ ne soutient pas l'idée que le droit des femmes devrait prévaloir sur la liberté religieuse des individus, au risque que l'exercice du droit à la liberté religieuse soit limité ou compromis³⁸.

La South Shore University Women's Club propose une autre perspective en plaidant une approche éducative pour pallier les inégalités de genres, en intégrant une formation expliquant et inculquant l'égalité des genres dès le plus jeune âge : « *We must define our belief system and make sure that, in the course of primary and secondary education, children and teenagers are made aware of our commitment to gender equality* ³⁹».

Un autre élément discursif émerge du corpus concernant les femmes qui choisissent de rejeter ou de se distancier de leur culture d'origine ⁴⁰. Le discours existant soutient que

³⁸ ACSAQ. *Mémoire de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec*. p. 8

³⁹ South Shore University Women's Club. *The Position of Women in Quebec Society*. p. 10

⁴⁰ *Op. cit*, p. 10

ces femmes devraient être encouragées et soutenues dans leur démarche pour transcender leur milieu culturel, si celui-ci se révèle être oppressif ou discriminatoire. Une personne dépeint la séparation de l'Église et de l'État comme étant « *one of the most profound protections of women's liberty* ⁴¹». Cette vision propose une défense institutionnelle des droits des femmes, où la neutralité de l'État assure une protection contre les influences religieuses potentiellement restrictives. Cependant, il est important de nuancer l'ampleur de ces perspectives dans l'ensemble des mémoires analysés. Seulement quatre mémoires abordent spécifiquement la question des droits des femmes, dont deux y consacrent leur sujet entier. Cela suggère que, bien que la question soit cruciale, elle ne domine pas le débat comme elle avait pu le faire chez les francophones.

À travers l'ensemble des mémoires, il ne semble pas y avoir de consensus clair sur la position adoptée par la communauté anglo-québécoise. Les désirs de coopération entre les deux groupes linguistiques reviennent plusieurs fois au cours de l'analyse. Également, le terme « tolérance » se distingue comme un élément récurrent et essentiel, apparaissant 256 fois dans le corpus, souvent accompagné de synonymes comme « support », « accept » et « allow ». C'est un élément distinctif qui constitue et reprend

⁴¹ Casselman, Marilyn. *Second as a farce*. p. 2

les présomptions de Josée Legault sur l'argument de tolérance souvent employé pour définir les Anglo-Québécois.

3.5 L'identité collective

L'identité est aussi un sujet important de notre recherche. Il est intéressant de savoir comment les Anglo-Québécois se définissent eux-mêmes. Un individu soulève un point phare qui reconnaît toute la complexité du processus de définition de l'identité :

I define myself worldwide as a Canadian, yet to other Canadians I refer to myself as a Quebecer. When I speak with francophone Quebecers, it is clear that I must define myself as an "Anglophone" despite being able to speak French fluently.⁴²

Il est question ici d'une triple identité. D'abord avec le majoritaire Canadien il se définit comme Québécois. Avec le majoritaire Québécois, il se définit comme anglophone. Et finalement à l'international il se définit comme Canadien. La superposition identitaire rend en effet difficile pour les individus de se définir. Cette multiplicité des cadres d'identification suggère une forme d'ambiguïté ou même de réticence à se catégoriser de manière rigide, comme en témoigne l'absence notable de définitions claires dans bon nombre de mémoires examinés.

Pour autant, l'on remarque chez les individus une large majorité qui se définissent comme « Québécois » ou « Anglophones québécois », et dans une moindre mesure partageant à la fois une identité québécoise et canadienne, parfois même « Anglophone

⁴² Acre, Yaël. *Brief to submit to the Taylor-Bouchard Commission*. p. 1

de souche du Québec⁴³». Les identités seraient ainsi moins « mutuellement exclusive » et les contours de ces définitions seraient pour ainsi dire plus poreuses, où un anglophone aurait autant sa place au Québec qu'un francophone.

Un qualificatif identitaire important pour les organismes anglo-québécois est qu'ils mettent en valeur leur expérience en matière de gestion de la diversité culturelle. Cette expérience est mise en avant comme un levier potentiel pour l'élaboration de politiques publiques inclusives pour toutes les communautés ethnoculturelles au Québec.

La Townshippers Association voit la minorisation comme une force: « The shared experience of living as a minority in this increasingly pluralistic society is a bridge that can foster cross-cultural exchange and understanding.⁴⁴ ». La spécificité identitaire anglo-québécoise peut aussi se faire sur la base de leur position ambivalente, à la fois québécoise et canadienne. Le QCGN détaille d'ailleurs cette expérience en présentant la situation avant les années 1960. Le secteur de la santé était organisé principalement par des services religieux protestants et catholiques, ils reconnaissent avoir évolué dans des milieux diversifiés, d'avoir aidé d'une certaine manière les francophones, car les services pour les protestants et juifs pouvaient accueillir davantage de clientèle. Un argument qui s'étend dans le secteur de l'éducation où les conseils scolaires qui étaient

⁴³ Blair, Louisa. *On a besoin des histoires sacrées des autres*. p. 1

⁴⁴ Townshippers' Association. *Embrace Diversity: Brief on the reasonable accommodation concerns of the English-speaking Minority Community in the Eastern Townships*. p. 4

majoritairement anglophone à l'époque⁴⁵. Ainsi, cette situation renforce l'argument de Legault, qui associe l'identité bilingue anglophone à une tolérance et une ouverture d'esprit, suggérant que les communautés anglo-québécoises sont davantage enclines à l'accommodement et à la gestion inclusive de la diversité.

3.6 *L'argument de rejet ou de l'auto-victimisation/culpabilisation*, un argument encore valide ?

En plus d'avoir défini le discours de la communauté anglo-québécoise comme étant principalement relié à la défense des droits collectifs sous le prétexte des droits individuels, ne se voyant pas comme une minorité qui refusait la minorisation de la part du Québec (Legault, 1991, 1992), Josée Legault a aussi développé une analyse tirée de l'argument de rejet ou de l'autovictimisation. Dans les prochaines pages, nous essaierons de voir si nous arrivons à déceler des extraits se calquant sur le rejet et l'autovictimisation, tel que dépeint par Legault dans son analyse et ainsi rendre compte de sa validité dans le contexte de la crise des accommodements. Il est à noter que nous utilisons *l'argument de rejet ou de l'auto-victimisation/culpabilisation* (tel que développé par Legault dans son mémoire et dans sa monographie) dans un contexte différent de celui pour lequel il a été développé.

⁴⁵ Quebec Community Groups Network. *Sans titre*. p. 7-8

Un individu fait état des relations autrefois compliquées avec son employeur québécois.

Il y a eu un fort sentiment de rejet documenté dans cet extrait :

He said that I was not welcome in his area because I had offended him and that he didn't understand why DPME⁴⁶ would hire someone other than a francophone from the area. [...] he gave me a letter refusing my request and terminating my employment because 'I did not meet the culture'⁴⁷.

Cet état de fait montre plusieurs choses, l'auteur du mémoire réside en dehors de Montréal, et distingue un plus grand sentiment d'exclusion sur le plan sociétal, qui peut être dû à un traitement différencié, car l'aspect minoritaire peut être plus fréquent en comparaison à Montréal. Malgré la bonne volonté et les efforts d'intégration que celle-ci s'impose, elle affirme qu'il subsiste toujours une barrière entre francophones et anglophones pour les personnes issues de communautés rurales. À ce titre, la Townshippers' Association avance qu'en raison de l'étalement du territoire, il est difficile de créer un sentiment communautaire pour les anglophones de l'Est du Québec⁴⁸. La solution proposée dans le mémoire va dans le sens d'une plus grande acceptation de la diversité ethnoculturelle pour pallier aux pénuries de main-d'œuvre et améliorer le facteur de cohésion sociale⁴⁹. Le facteur de l'immigration ne semble ainsi pas s'invoquer par appréciation spontanée de la diversité culturelle, mais en

⁴⁶ Organisme à but non-lucratif, dédié au développement des petites-moyennes entreprises dans la région de Chaudière-Appalaches.

⁴⁷ Chevanel, Monica Henry. *Values and Rights – Denied*. p. 8

⁴⁸ Townshippers' Association. *Embrace Diversity: Brief on the reasonable accommodation concerns of the English-speaking Minority Community in the Eastern Townships*. p. 2

⁴⁹ *Op. cit*, p. 5

particulier pour la préservation de l'esprit communautaire. L'accent sur l'immigration, dans ce contexte, n'apparaît pas tant comme une valorisation spontanée de la diversité culturelle, mais plutôt comme un mécanisme (un besoin même) visant à renforcer et préserver la cohésion au sein de la communauté anglophone de l'Est du Québec.

Il est donc nécessaire de critiquer la posture du rejet développée par Legault, car l'argument n'est pas généralisable à l'ensemble de la population anglophone, la communauté faisant face à des enjeux locaux propres hors de Montréal.

Si l'on interroge le code parent *Discriminations vécues par les Anglo-Québécois*⁵⁰, nous obtenons deux occurrences sur DISCR_LANGUE ; une seule sur DISCR_FRANCO et trois sur DISCR_EXC_REJ. Ce qui reste une minorité dans notre corpus. Parmi ces références, l'on retrouve des réflexions relatives à l'exclusion/rejet de la société québécoise : « *Often, this is followed by a supplementary question asking if I am really from here* ⁵¹ » en spécifiant que cette réflexion peut arriver quelques fois en présence de québécois « *pure-laine* ⁵² ».

L'analyse des mémoires déposés à la Commission Bouchard-Taylor par les communautés anglo-québécoises révèle une pluralité de voix et d'opinions sur la

⁵⁰ Regroupe trois codes enfants : DISCR_LANGUE ; DISCR_FRANCO ; DISCR_EXC_REJ qui désignent les discriminations perçues par la communauté anglophone au Québec vis-à-vis des francophones. Voir l'annexe C pour les définitions propres à chaque code utilisé dans l'analyse.

⁵¹ S. Pal, Mariam. *Reasonable Accommodation: A Two Way Street?*. p. 1

⁵² *Op. cit*, p. 1

question des accommodements raisonnables et de la gestion de la diversité culturelle. Cette pluralité s'étend à plusieurs dimensions, dont la perception du rôle de la Commission, les identités collectives, et les attitudes à l'égard de la diversité culturelle. Il ne semble pas exister de discours communautaire unifié chez les Anglo-Québécois, sauf pour la prépondérance du libéralisme. Les données montrent une hétérogénéité des points de vue, tant chez les individus qu'entre les organisations. Cela met en lumière la diversité au sein même de cette communauté linguistique, en termes d'attitudes, de valeurs, et d'aspirations. Les thèmes dominants (accommodements raisonnables et gestion de la diversité) démontrent une préoccupation significative pour ces questions, mais aussi une multiplicité d'interprétations et d'approches. *L'argument de rejet ou de l'auto-victimisation/culpabilisation*, tel qu'analysé par Legault, semble être moins prévalent dans le discours contemporain des Anglo-Québécois. En effet, les données montrent une variété d'attitudes, y compris une volonté d'engagement et de dialogue avec la majorité francophone.

CONCLUSION

Forte de son expérience, la communauté anglo-québécoise a réussi à étendre son discours à plusieurs instances. Les valeurs libérales et le bilinguisme semblent demeurer importante aux yeux de la communauté. Comme nous l'avons vu, le contexte historique est incontournable pour comprendre et mieux définir les enjeux propres aux Anglo-Québécois. Sur les accommodements raisonnables, un concept qui provient de la culture juridique anglo-saxonne, inexistant dans la plupart des sociétés civilistes reste fortement implanté comme étant une expression de tolérance et de respect à l'égard de la diversité culturelle.

Les repères de la reconnaissance ont été souvent mis en avant pour montrer l'importance qu'accorde la communauté à son histoire et à la préservation de son sentiment communautaire. La distinction est particulièrement révélatrice, dans le sens où la littérature fait plus souvent référence aux Anglo-Montréalais, sans forcément prendre également en compte les communautés plus éloignées et disséminées dans les différentes régions du Québec. Il y a un manque notable de recherches qui se concentrent sur les communautés anglophones en dehors de Montréal, qui sont souvent confrontées à des défis distincts et éloignés de la réalité montréalaise. Accorder de l'attention à la vitalité de ces communautés périphériques pourrait être crucial pour une compréhension plus complète du sujet.

La dynamique entre majorités et minorités s'est avérée cruciale pour déterminer l'évolution des perspectives de la communauté anglo-québécoise. Ce travail de recherche a mis à jour partiellement les travaux de Caldwell et Waddell, Legault, et Clift et McLeod Arnopoulos en les contextualisant dans la période contemporaine marquée par la "crise des accommodements raisonnables".

Face à des indicateurs favorables (pour les communautés anglophones) tels que l'augmentation du bilinguisme et les augmentations successives des seuils d'immigration, il devient nécessaire de considérer comment des législations récentes comme la *Loi sur la laïcité de l'État* (2019) et la *Loi la langue officielle et commune du Québec, le français* (2022) pourraient influencer les dynamiques communautaires et identitaires au sein de la minorité anglo-québécoise. Jusqu'à très récemment, François Legault actuel premier ministre du Québec a annoncé vouloir une immigration « 100% francophone » au Québec, en obligeant comme condition aux nouveaux arrivants la connaissance de la langue française.

ANNEXE A
[LISTE DES MÉMOIRES]

Auteurs(s)	Titre du mémoire
Yaël Acre	Brief to submit to the Taylor-Bouchard Commission
Deepak Awasti, Christopher Dye	Can a frog living in a well imagine the ocean?
Chris Barrigar	The Place of Religion in Quebec School
Eugene Bereza	Adaptation and accommodation in clinical care: How does one judge how much?
Franco Capitina	Regarding those who want to be too tolerant to Immigrants
Marilyn Casselman	Second as farce
Martin Collacott	The contribution of immigration and diversity to Canada and Quebec
Colin Cordner	Cultural Malaise & Progressive Delusions
Monica Henry Chevanel	Values and Rights - Denied
Rafat Noor Khan	Reasonable Accommodation and the Future of Québec
Howard Miller	“Reasonable Accommodation” Brief: An Allo-Gaspesian Family’s Perspective
Mariam S. Pal	Reasonable Accommodation: A Two Way Street?
Keith Robertson	The Foundation of our Society
South Shore University Women’s Club	The Position of Women in Quebec Society
Barry Stemshorn	Brief Submitted to Consultation Commission on Accommodation Practices Related to Cultural Differences
Townshippers' Association	Embrace Diversity: Brief on the reasonable accommodation concerns of the English-speaking Minority Community in the Eastern Townships
Mac Wigfield	Faith-based Morality and Religious Pluralism
ACSAQ	Mémoire de l’Association des commissions scolaires anglophones du Québec
Joseph Arthur Barnabé	<i>(Sans titre déclaré)</i>
Louisa Blair	On a besoin des histoires sacrées des autres
Bishop’s University / Champlain College-Lennoxville Refugee-Student Sponsorship Committee	The Imperative of our Time: To Build a Compassionate Society
QCGN	<i>(Sans titre déclaré)</i>

ANNEXE B
[CRITÈRES DE SÉLECTION DES MÉMOIRES]

Catégories	Critères	Description
Critères généraux	Pertinence thématique	Le mémoire doit aborder directement les enjeux d’accommodements raisonnables et/ou de gestion de la diversité culturelle.
	Date de publication	Le mémoire doit avoir été déposé et retenu pendant la période de consultation par la Commission Bouchard-Taylor (2007-2008)
	Type	Le mémoire peut être fourni soit par un individu, soit un par une organisation/groupe/association.
	Langue	Le mémoire peut être rédigé en français ou en anglais. Il doit être rédigé par un individu dont la langue maternelle déclarée est l’anglais.
	Origine	Le mémoire doit avoir été déposé par un groupe ayant son siège au Québec ou par un individu né au Québec. Le mémoire peut également être considéré si l’individu déclare avoir passé une partie significative de son existence au Québec (vie adulte par exemple).
Critères qualitatifs	Profondeur d’analyse	Fournis une analyse suffisamment détaillée des enjeux, et non un sommaire ou un rapport de faits.
	Diversité de points de vue	Les mémoires dans leur ensemble doivent couvrir une diversité de point de vue.
	Fiabilité de la source	La source du mémoire doit être fiable. S’il s’agit d’une organisation, elle doit être réputée dans son domaine de compétence.
Critères techniques	Accessibilité	Le mémoire doit être lisible et accessible en ligne ou par demande d’accès à l’information.
	Longueur	Le mémoire doit être d’une longueur suffisante afin de conduire l’analyse

ANNEXE C
[LISTE DES CODES UTILISÉS]

CODE	DESCRIPTION
<i>Accommodements raisonnables</i>	
ACCOM_CRISE_MEDIA	Ce code identifie les passages qui considèrent la crise des accommodements raisonnables comme étant alimentés par les médias et/ou les politiciens.
ACCOM_DÉBATLARGE	Ce code sert à marquer les opinions qui considèrent le débat sur les accommodements raisonnables comme inutile, non pertinent, ou dans une perspective beaucoup trop large.
ACCOM_EGAL_NÉGATIVE	Rhétorique faisant dire qu'on ouvre une "boîte de pandore" et qu'on pousse à un égalitarisme à l'extrême (ex : il faut accommoder tout le monde dans ce cas.)
ACCOM_EGAL_POSITIVE	Ce code recense les passages où il y a des mentions à un égalitarisme sur les demandes d'accommodements raisonnables.
ACCOM_ÉTHIQUE	Ce passage stipule les références aux enjeux éthiques soulevés par les accommodements raisonnables.
ACCOM_FRANCOS_HQ	Ce code est utilisé pour les passages indiquant que les accommodements raisonnables sont nécessaires pour les francophones hors Québec.
ACCOM_LIMITES	Ce code couvre les discussions sur les limites à mettre à la liberté individuelle, aux libertés publiques, à la santé, à la sécurité, dans le contexte des accommodements raisonnables.
ACCOM_NON_NECESSAIRE_AQ	Ce code est utilisé pour les passages indiquant que les accommodements raisonnables ne sont pas nécessaires pour les Anglo-Québécois, reconnaît le statut de minorité établi.
ACCOM_RACISME	Ce code identifie les passages où la notion de racisme est utilisée, dans le sens où il y a une "hiérarchisation" de ce qui est raisonnable et de ce qui ne l'est pas.
ACCOM_REFER_CADRE	Ce code concerne les discussions sur le besoin d'un cadre de référence clair pour les accommodements raisonnables, propositions de cadre de référence.
ACCOM_TRIBUNAUX	Ce code couvre les passages stipulant que les accommodements raisonnables doivent être résolus par des tribunaux.
ACCOM_VOLONTAIRE	Les accommodements raisonnables devraient être conciliés à l'amiable, avec l'ensemble des parties, avec de la compassion, de l'empathie et non forcément devant un tribunal.
<i>Commission Bouchard-Taylor</i>	
CBT_HYPOCRISIE	Fais référence aux termes relatifs à l'hypocrisie institutionnelle de la CBT.
CBT_INTÉRÊT	Fais référence à l'intérêt et le suivi attentif par l'auteur/e du mémoire.
CBT_LÉGITIMITÉ	Les travaux de la CBT devraient être discutés par des représentants élus, et non une commission. Doutes sur la légitimité de la CBT.

CBT_SURÉACTION	Recense les passages où il est dit que la CBT n'est pas forcément "utile" au sens où il n'y a pas de crise à proprement parler. Peut faire mention d'une surréaction de la part du gouvernement.
Communauté anglo-québécoise	
AQ_BESOIN	Références aux passages où il est fait mention du besoin des Anglo-Québécois, de leurs conseils, de leurs expériences, pour l'aménagement de la diversité culturelle qui pourrait être bénéfique pour la communauté francophone.
AQ_DÉCLIN	Passages faisant mention d'une minorisation de la communauté anglophone québécoise, références à des communautés marginalisées, esprit communautaire difficile à entretenir, disparition de l'esprit communautaire.
AQ_ÉCOUTE	Mentions faites que la communauté anglo-québécoise devrait être entendue, écoutée, étudiée par les Commissaires, le Gouvernement, Les Institutions, car elle fait partie intégrante de la société québécoise.
AQ_REL_POSITIVES	Passages faisant référence aux liens et relations positives qu'entretiennent francophones et anglophones au Québec.
AQ_TOLÉRANTS_DIV	Références à des éléments de langages qui stipulent que les anglophones du Québec sont accommodants, tolérant de la diversité culturelle (au nom de leur groupe/communauté)
Discrimination vécue par les Anglo-Québécois	
DISCR_EXC_REJ	Référence aux expériences de rejets et d'exclusions, parce qu'anglophones.
DISCR_FRANCO	Fais référence à des discriminations rencontrées par des francophones au Québec
DISCR_LANGUE	Passages faisant référence à la discrimination à cause de la langue, que ce soit par le fait d'être anglophone ou bien de ne pas avoir une connaissance suffisante du français
Droits	
DROITS_BALANCE	Passages faisant référence aux droits individuels et collectifs, qui posent des enjeux éthiques.
DROITS_CANADA	Référence à la Charte canadienne, à la constitution canadienne ou à toute autre loi ou règlement d'origine fédérale.
DROITS_FEMMES	Passages faisant référence aux droits des femmes.
DROITS_HUMAINS	Passages faisant référence aux droits humains.
DROITS_NONRESP	Critiques à l'encontre de droits non respectés.
DROITS_QUÉBEC	Les références faites à la Charte des droits et libertés de la personne, à tout règlement ou loi québécoise.
Femmes	
FEMMES_CHOIX	Passage faisant référence aux choix des femmes sur les habits religieux, sur l'intégration, sur la référence à des doctrines religieuses.
FEMMES_PLACE_SOCIÉTÉ	Références à des propos qui précisent la place qu'occupent, ou devraient occuper les femmes dans la société québécoise.
FEMMES_PROGRES	Passages faisant référence au progrès des droits des femmes, tout argument encourage l'émancipation des femmes.
FEMMES_REL_NEG	Passages à consonance négative sur les droits des femmes dans les religions monothéistes.
FEMMES_REL_POS	Passages à consonance positive sur les droits des femmes dans les religions monothéistes.
Gestion de la diversité culturelle	
DIV_BESOIN	Passages mentionnant un "besoin" de personnes immigrantes au Québec.
DIV_CRITIQUE_QC	Critiques concernant la gestion de la diversité par le Québec.
DIV_ÉDUCATION	La gestion de la diversité passe par l'éducation.
DIV_INTÉG	La voie de l'intégration des immigrants est incontournable pour le Québec.
DIV_INTER	Références à la politique d'interculturalisme du Québec
DIV_MULTI	Références au multiculturalisme (catégories enfants : reconnaissance/rejet)

MULTI_REC	Référence aux passages qui reconnaissent l'existence d'un multiculturalisme au Québec.
MULTI_REJET	Passages faisant référence à un rejet du multiculturalisme.
DIV_PEUR	Passages faisant référence aux craintes ou aux "peurs" des Québécois.
DIV_TOLÉRANCE	Discours se rapportant au fait que la gestion de la diversité devrait passer par une plus grande tolérance.
<i>Histoire et héritage du Québec</i>	
HIST_RAPPEL	Passages qui rappellent l'histoire compliquée du Québec sur la diversité culturelle, rappel sur des éléments importants de l'histoire québécoise en matière de gestion des minorités (ie autochtones ; « eux-mêmes immigrants », etc.)
HIST_TRAD_POS_AQ	Passages rappelant la tradition positive des Anglo-Québécois dans l'histoire du Québec.
HIST_TRAD_POSITIVE	Passages faisant référence à une tradition positive (des Franco-Québécois) dans l'histoire québécoise en relation avec la gestion de la diversité culturelle.
<i>Identités</i>	
ID_ANGLO	Référence à l'identité anglophone dans le texte.
ID_CANADIEN	Référence à l'identité canadienne dans le texte.
ID_QUÉBÉCOIS	Référence à l'identité québécoise dans le texte.
<i>Institutions québécoises</i>	
INST_BILINGUISME	Passages qui mentionnent que les institutions devraient avancer vers le bilinguisme, faire un effort sur le bilinguisme.
INST_BILINGUISME_NÉGATIVE	Référence au fait que les institutions devraient seulement communiquer en français.
INST_EXCLUSION	Référence aux passages qui mentionnent les institutions comme excluant certains groupes au Québec.
INST_IMMIGRANTS	Référence au traitement des immigrants par les institutions.
INST_RESP_IMAGE	Référence à la responsabilité des institutions, à l'image renvoyée à l'international.
<i>Religions</i>	
REL_DÉFINITION	Définition de la laïcité, de la place que devrait avoir la religion dans la société québécoise.
REL_EXCL_NEG	Perception négative de l'exclusion des religions dans la société québécoise.
REL_ISLAM_NEG	Perception négative de l'Islam.
REL_ISLAM_POS	Perception positive de l'Islam.
REL_PRATIQUES	Références aux pratiques religieuses.
PRATIQUES_PRIÈRES	Références aux salles de prières, aux prières publiques, etc.
PRATIQUES_SIGNES	Références aux signes religieux.
PRATIQUES_VIS_DÉC	Références selon lesquelles les pratiques religieuses devraient se faire à visage découvert.
<i>Valeurs et idéologies</i>	
VAL_CANREL_FRANCO	Le Canada anglais devrait être plus tolérant à l'égard des francophones.
VAL_PLURALISME	Idée selon laquelle le Québec est une société pluraliste.
VAL_QC_SOCIÉTÉ	Le Québec est une société distincte et possède sa propre culture, différente du Canada.
VAL_QUÉBÉCOISES	Passages faisant référence aux valeurs québécoises.

BIBLIOGRAPHIE

- Armony, Victor. (2010). Les rapports majorité/minorité au Québec : question culturelle ou enjeu de pouvoir ? Dans Bernard Gagnon, *La Diversité québécoise en débat. Bouchard, Taylor et les autres.* (p. 77-92). Montréal: Québec Amérique.
- Baillargeon, Jean-Paul. (1994). Les pratiques culturelles des anglophones du Québec. *Recherches sociographiques*, 35(2), 255-271.
<https://doi.org/10.7202/056864ar>
- Bardin, Laurence. (2013). Chapitre premier. Organisation de l'analyse. Dans *L'analyse de contenu* (p. 125-133). Paris: Presses Universitaires de France.
<https://www.cairn.info/l-analyse-de-contenu--9782130627906-p-125.htm>
- Beyer, Peter. (2018). Diversité croissante, discours évolutifs . WorldCat.org. Dans Solange Lefebvre et Guillaume St-Laurent, *Dix ans plus tard : la commission Bouchard-Taylor, succès ou échec?* (p. 191-204). Montréal: Québec Amérique.
- Bouchard, Gérard. (2011). Qu'est-ce que l'interculturalisme ? *McGill Law Journal / Revue de droit de McGill*, 56(2), 395-468. <https://doi.org/10.7202/1002371ar>
- Bouchard, Gérard et Taylor, Charles. (2008). *Fonder l'avenir, le temps de la conciliation.* Québec: Gouvernement du Québec.
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/66284>
- Caldwell, Gary et Waddell, Eric. (1982). *Les anglophones du Québec: de majoritaires à minoritaires.* Québec: Institut québécois de recherche sur la culture.
- Clift, Dominique et Arnopoulos, Sheila McLeod. (1979). *Le fait anglais au Québec.* Montréal: Libre Expression.
- Cloutier, Édouard. (1982). Les groupes du Québec et leurs appellatifs. Dans Gary Caldwell et Eric Waddell, *Les anglophones du Québec: de majoritaires à minoritaires* (p. 132-145). Québec: Institut québécois de recherche sur la culture.
- Commission ontarienne des droits de la personne c. Simpsons-Sears.* (1985). Jugements de la Cour suprême 2 RCS 536 (Cour suprême). <https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/101/index.do>

- Corbeil, Jean-Pierre, Chavez, Brigitte et Pereira, Daniel. (2010). Portrait des minorités de langue officielle au Canada : les anglophones du Québec. *Division de la statistique sociale et autochtone, Statistique Canada*, 2(89-642-X), 122.
- Courtois, Charles-Philippe. (2010). « La nation québécoise et la crise des accommodements raisonnables: bilan et perspectives ». *International Journal of Canadian Studies / Revue internationale d'études canadiennes*, (42), 283-306. <https://doi.org/10.7202/1002183ar>
- Dieckhoff, Alain. (2007). Rapprochement et différence : le paradoxe du nationalisme contemporain. Dans Alain-G Gagnon, Geneviève Nootens et André Lecours (dir.), *Les nationalismes majoritaires contemporains: identité, mémoire, pouvoir* (p. 311). Montréal: Québec Amérique.
- Donovan, Patrick. (2015). *Anglo-Québécois | l'Encyclopédie Canadienne*. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/quebecois-dexpression-anglaise>
- Gagnon, Alain-G et Montcalm, Mary Beth. (1990). *Quebec: Beyond the Quiet Revolution*. Scarborough: Nelson Canada.
- Geoffroy, Martin. (2008). Crise des accommodements raisonnables au Québec: de la jurisprudence à l'ingérence. *Études canadiennes/Canadian Studies, Revue interdisciplinaire des études canadiennes en France*, (65), 57-65. <https://doi.org/10.1522/030161282>
- Gouvernement du Québec (dir.). (2007). *Accommodements et différences. Vers un terrain d'entente : la parole aux citoyens : Guide de participation*.
- Lamarre, Patricia. (2007). *Anglo-Quebec today: looking at community and schooling issues*, 2007(185), 109-132. <https://doi.org/10.1515/IJSL.2007.028>
- Lambert, Ronald D. et Curtis, James E. (1983). Opposition to multiculturalism among Québécois and English-Canadians. *Canadian Review of Sociology/Revue canadienne de sociologie*, 20(2), 193-207. <https://doi.org/10.1111/j.1755-618X.1983.tb00896.x>
- Lamy, Guillaume. (2014). *Cartographie de la controverse entourant le rapport de la commission Bouchard-Taylor (2008-2013)*. Mémoire accepté, Université du Québec à Montréal. <http://archipel.uqam.ca/id/eprint/6057>
- Le Moing, Ariane. (2016). La crise des accommodements raisonnables au Québec : quel impact sur l'identité collective ? *Mémoire(s), identité(s), marginalité(s)*

dans le monde occidental contemporain. Cahiers du MIMMOC, (16).
<https://doi.org/10.4000/mimmoc.2458>

Legault, Josée. (1991). *Le discours Anglo-Québécois de la loi 22 au lac Meech* : « *What does English Québec want?* » Mémoire accepté, Université du Québec à Montréal.

Legault, Josée. (1992). *L'invention d'une minorité: les Anglo-Québécois*. Montréal: Boréal.

Létourneau, Jocelyn. (2011). Langue et identité au Québec aujourd'hui. Enjeux, défis, possibilités. *Globe*, 5(2), 79-110. <https://doi.org/10.7202/1000680ar>

Potvin, Maryse. (2008). *Les médias écrits et les accommodements raisonnables : l'invention d'un débat analyse du traitement médiatique et des discours d'opinion dans les grands médias (écrits) du Québec sur les situations reliées aux accommodements raisonnables, du 1er mars 2006 au 30 avril 2007*. Québec: Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles.

Potvin, Maryse. (2018). La responsabilité et le rôle des médias. Dans Solange Lefebvre et Guillaume St-Laurent, *Dix ans plus tard : la commission Bouchard-Taylor, succès ou échec?* (p. 63-74). Montréal: Québec Amérique.

Rocher, François, Labelle, Micheline, Field, Anne-Marie et Icart, Jean-Claude. (2007). *Le concept d'interculturalisme en contexte québécois. Généalogie d'un néologisme*. Montréal: Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté.

Salée, Daniel. (2010). Penser l'aménagement de la diversité ethnoculturelle au Québec : mythes, limites et possibles de l'interculturalisme. *Politique et Sociétés*, 29(1), 145-180. <https://doi.org/10.7202/039959ar>

Schaefli, Laura et Godlewska, Anne. (2014). Social ignorance and Indigenous exclusion: public voices in the province of Quebec, Canada. *Settler Colonial Studies*, 4(3), 227-244. <https://doi.org/10.1080/2201473X.2013.866514>

Stein, Michael. (1982). Changement dans la perception de soi des Anglo-Québécois. Dans Gary Caldwell et Eric Waddell, *Les anglophones du Québec: de majoritaires à minoritaires* (p. 111-130). Québec: Institut québécois de recherche sur la culture.

Stevenson, Garth. (1999). *Community Besieged: the Anglophone Minority and the Politics of Quebec*. Montréal, Kingston: McGill-Queen's University Press.

- Tetley, William. (1982). Les anglophones et la législation sur les langues. Une histoire vécue. Dans Gary Caldwell et Eric Waddell, *Les anglophones du Québec: de majoritaires à minoritaires* (p. 391-411). Québec: Institut québécois de recherche sur la culture.
- Vandycke, Robert. (2002). Le statut de minorité en sociologie du droit. Avec quelques considérations sur le cas québécois. *Sociologie et sociétés*, 26(1), 87-97. <https://doi.org/10.7202/001822ar>
- Woehrling, José. (1998). L'obligation d'accommodement raisonnable et l'adaptation de la société à la diversité religieuse. *McGill Law Journal / Revue de droit de McGill*, 43, 325-401.